



Tebboune reçoit le ministre sud-africain des Relations internationales

Une entente exceptionnelle entre Alger et Johannesburg

Page 10



Le président Tebboune à l'occasion de la journée de l'émigration :

« La diaspora algérienne a écrit une page glorieuse de la Révolution »

Page 08

Tamanrasset et In Salah Saisie de plus d'un quintal de cocaïne

Page 09



L'ONU réaffirme le droit à l'autodétermination

Jour historique pour le Sahara occidental indépendant

Page 12



ÉLECTIONS LOCALES À ORAN

Le FLN et le MSP mieux armés face aux exclusions

Des dizaines de candidats écartés, plusieurs partis peinent à compléter leurs listes



Habib Benaouda

La course aux élections locales du 28 novembre prochain s'annonce particulièrement délicate pour plusieurs formations politiques à Oran.

L'exclusion de dizaines de candidats à l'issue des enquêtes administratives et sécuritaires a contraint les partis concernés à engager une opération de remplacement dans

un contexte marqué par la difficulté de trouver de nouveaux profils répondant aux conditions légales.

Si le FLN et le MSP semblent mieux préparés à absorber le choc grâce à leurs candidatures de réserve, d'autres formations se retrouvent confrontées à un véritable casse-tête.

Selon les informations disponibles, les services de la délégation de wilaya de l'Autorité

nationale indépendante des élections (ANIE) ont notifié aux représentants des partis les décisions d'exclusion prises après l'examen des dossiers de candidature.

Les mesures concernent notamment des élus en exercice, d'anciens élus, ainsi que des fonctionnaires et des cadres des collectivités locales. Elles ont été prononcées sur la base des dispositions de la loi organique relative au régime électoral, notamment ses articles 184 et 200, selon les cas concernés.

L'ampleur des exclusions apparaît notamment à El Kerma et à Bir El Djir. Pas moins de 19 candidats figurant sur la liste du Rassemblement national démocratique (RND) à El Kerma auraient été écartés, contre 13 à Bir El Djir. Une situation qui oblige les responsables locaux à accélérer leurs démarches pour combler les postes vacants et préserver la participation de leur formation au scrutin.

Au-delà du remplacement des candidats, les partis doivent également veiller au respect des critères encadrant la composition des listes, particulièrement ceux liés à la représentation des jeunes et des candidats de moins de 40 ans, sans compter la constitution des dossiers administratifs dans les délais impartis.

Autant de contraintes qui réduisent la marge de manœuvre des formations les moins préparées.

À l'inverse, le FLN et le Mouvement de la société pour la paix (MSP) disposent d'un avantage non négligeable. Le FLN compterait quelque 120 dossiers de réserve pour la liste de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), 150 pour l'APC d'Oran et près de 70 pour celle de Bir El Djir. Le MSP dispose, lui aussi, de candidatures alternatives lui permettant de remplacer plusieurs noms écartés, même si son stock serait moins important.

Pour les autres formations, la recherche de remplaçants s'annonce plus laborieuse. Des sources partisans évoquent une réticence à se porter candidat, y compris parmi certains militants. Cette difficulté intervient alors que les bureaux locaux doivent simultanément recomposer leurs listes, respecter les critères réglementaires et finaliser les dossiers dans les délais.

À l'approche de l'échéance électorale, la disponibilité des candidatures de réserve pourrait ainsi faire la différence entre les partis capables de surmonter rapidement les exclusions et ceux qui risquent de buter sur la finalisation de leurs listes.

UNIVERSITÉ D'ORAN 2 – CHIRURGIE ESTHÉTIQUE ET IA

Juristes et médecins plaident pour une loi protégeant praticiens et patients

H. Nassira

L'absence d'un cadre juridique spécifique à la chirurgie esthétique et les nouveaux défis posés par l'intelligence artificielle ont été au centre d'un colloque national organisé à la faculté de droit et des sciences politiques de l'université d'Oran 2 Mohamed-Ben-Ahmed. Les participants ont appelé à une législation définissant les responsabilités médicales, renforçant la protection des patientes et prévenant les dérives liées à ces interventions. Ils ont également plaidé pour un encadrement juridique de l'intelligence artificielle dans le domaine médical.

Organisée par le laboratoire de droit social, équipe de recherche « Formation professionnelle », cette rencontre était présidée par la professeure Amel Bengou, sous la supervision du professeur Abdelkader Bendaoued, connu pour ses contributions à la réforme de la justice.

Un vide juridique à combler

Dans une déclaration à CapDz, Amel Bengou, organisatrice du colloque, a estimé qu'il était devenu indispensable de doter la chirurgie esthétique d'une législation spécifique, cette activité restant soumise aux dispositions générales du droit. Elle a notamment appelé à réglementer l'utilisation des algorithmes

médicaux afin de prévenir les biais susceptibles de compromettre l'égalité de traitement.

La juriste a également préconisé la création d'organismes spécialisés chargés de contrôler les activités de médecine esthétique, face à l'intervention de personnes dépourvues de qualifications médicales. Elle a souligné que ces actes ne pouvaient être assimilés à de simples prestations de beauté, compte tenu des risques sanitaires et des responsabilités qu'ils engagent. Autre préoccupation : le détournement potentiel de certaines interventions pour modifier les traits du visage et l'identité de personnes poursuivies en justice. En Algérie, l'utilisation de l'intelligence artificielle en chirurgie esthétique demeure toutefois à ses débuts.

Prévenir les dérives et clarifier les responsabilités

Le professeur et expert en droit Abdelkader Bendaoued a plaidé pour une réglementation rigoureuse permettant de protéger les praticiens et de déterminer les responsabilités en cas de préjudice. Il a notamment mis en garde contre l'utilisation de la chirurgie esthétique pour falsifier une identité ou tenter d'échapper à la justice. Les recommandations du colloque seront transmises aux instances législatives et aux représentants de l'Assemblée populaire nationale afin de combler les

lacunes existantes, malgré les dispositions générales de la législation sanitaire. De son côté, le professeur Azzeddine Kamraoui a indiqué à CapDz que les tribunaux étaient déjà saisis de litiges liés à la chirurgie esthétique, notamment dans certaines cliniques privées. Il a insisté sur la nécessité d'adapter le droit à l'évolution technologique et de concilier innovation, sécurité et déontologie médicale.

Des garanties renforcées pour les patientes

Parmi les principales recommandations figure l'adoption d'une loi définissant précisément les droits des patientes et les obligations des chirurgiens. Les participants préconisent de consacrer la sécurité physique comme une obligation fondamentale du praticien et de préciser les cas où sa responsabilité pourrait être engagée sans preuve d'une faute médicale. Ils réclament également un durcissement des conditions d'autorisation d'exercice et des contrôles périodiques des cliniques spécialisées. Avant toute opération, le chirurgien devrait remettre à la patiente une information écrite détaillant les risques, les alternatives thérapeutiques et les résultats attendus, afin de garantir un consentement libre et éclairé. Pour faciliter l'indemnisation des victimes, les intervenants proposent de renforcer les assurances en responsabilité mé-

dicale ou de créer un fonds spécifique destiné aux préjudices corporels graves. Ils appellent aussi à intensifier les campagnes de sensibilisation aux risques des interventions non encadrées, dans un contexte marqué par l'influence des réseaux sociaux.

L'intelligence artificielle sous encadrement juridique

Les participants ont enfin plaidé pour une loi spécifique à l'intelligence artificielle médicale, définissant les responsabilités du médecin, de l'entreprise conceptrice du logiciel et de l'établissement de santé. Ils recommandent des dispositifs de traçabilité numérique, comparables à des « boîtes noires », pour faciliter l'établissement des responsabilités en cas de litige. La prévention des biais algorithmiques, la conservation des données numériques et la transparence des systèmes utilisés en chirurgie figurent également parmi les priorités. L'intelligence artificielle doit rester un outil d'aide à la décision, sans se substituer au jugement du chirurgien. Enfin, les intervenants insistent sur le droit des patients à être informés de l'utilisation de ces technologies, dans le respect du secret médical et de leurs données personnelles. Ils préconisent également la formation des magistrats et des experts à l'IA médicale afin de leur permettre d'évaluer les preuves numériques et leurs limites.

CAPDZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlief

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89
www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies
et illustrations ou tout autre document
adressés ou remis à la rédaction
ne seront pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: L'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de Publicités
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SANTÉ - PARTENARIAT SUD-SUD

Des urologues africains en formation à l'EHU d'Oran



Meriem B.

La coopération médicale africaine prend une nouvelle dimension à l'Établissement hospitalo-universitaire 1er Novembre 1954 d'Oran. Cinq praticiens venus de Côte d'Ivoire, du Bénin et du Gabon y ont effectué une immersion d'une semaine consacrée aux techniques avancées d'urologie et à la transplantation rénale. Au cœur de cette initiative, un programme de 22 interventions chirurgicales destiné à favoriser le transfert de compétences et à préparer de futurs partenariats entre établissements de santé du continent.

Au-delà de l'apprentissage théorique, c'est au contact direct du bloc opératoire que les cinq

médecins africains ont pu approfondir leurs connaissances. Accueillis au sein du service d'urologie de l'EHU d'Oran, ils ont été associés à une formation axée sur les pratiques chirurgicales spécialisées, sous la supervision du professeur Youssefi Mustapha Djamel, chef de service. Réparties entre deux blocs opératoires, les 22 interventions programmées ont couvert plusieurs champs de l'urologie moderne. Les participants ont notamment pu suivre des opérations portant sur les tumeurs de la vessie et de la prostate, traitées par des techniques endoscopiques, ainsi que des interventions pour l'extraction de calculs urinaires par voie percutanée au laser. Le programme a également intégré des actes relevant de l'an-

drologie, la pose de prothèses génitales et la transplantation rénale. La chirurgie percutanée pédiatrique a constitué un autre volet de cette formation, le service oranais disposant d'une expertise reconnue dans cette activité à l'échelle nationale.

L'expertise algérienne au service du continent

Pour les praticiens accueillis, cette expérience a permis de se familiariser avec des techniques dont la maîtrise représente un enjeu important pour l'évolution de la prise en charge urologique dans leurs pays respectifs. Si les pathologies rencontrées présentent de nombreuses similitudes d'un pays africain à l'autre, les conditions d'accès aux équipements spécialisés et aux technologies médicales demeurent variables. D'où l'intérêt de ces échanges, qui permettent de confronter les pratiques et d'identifier des pistes d'amélioration adaptées aux réalités locales.

La qualité de l'encadrement, la disponibilité des équipes et les conditions d'intégration au sein du service ont également marqué cette immersion professionnelle. Autant d'éléments qui contribuent à faire de la formation hospitalière un levier concret de coopération entre les systèmes de santé africains.

Un programme appelé à s'élargir

Cette initiative prolonge une démarche engagée en 2024 par le service d'urologie de l'EHU d'Oran. D'abord conçu pour favoriser les échanges entre médecins algériens, le dispositif s'est progressivement ouvert à des praticiens d'autres pays africains, avec l'ambition de dépasser le cadre ponctuel des stages pour installer une coopération plus structurée. Pour le professeur Youssefi Mustapha Djamel, les défis sanitaires partagés par les pays africains constituent un socle favorable à la mutualisation des connaissances et au développement de collaborations durables. L'objectif est désormais de donner une suite à cette première expérience internationale à travers des conventions avec des établissements de santé du continent, afin de pérenniser les échanges et de renouveler les programmes de formation. L'administration de l'EHU a contribué au bon déroulement de la session en assurant les conditions d'accueil des participants. La clôture du stage a été marquée par une cérémonie de remise de certificats, en présence de Mohamed Hebri Kadi, directeur général adjoint, représentant le directeur général, Rabah Bar.

SANTÉ PUBLIQUE

Le wali exige un suivi quotidien des hôpitaux et des EPSP

Sarah M.

L'accueil des malades et la qualité des soins ne doivent pas rester de simples objectifs affichés par les responsables du secteur sanitaire. À Oran, le wali Brahim Ouchene entend renforcer le contrôle du fonctionnement des établissements publics en confiant aux inspecteurs de la direction de la santé une mission de suivi quotidien sur le terrain. Cette instruction a été donnée jeudi, lors d'une réunion avec les responsables des établissements hospitaliers et des établissements publics de santé de proximité (EPSP).

Le fonctionnement des structures sanitaires publiques est appelé à faire l'objet d'une vigilance accrue. Réunis jeudi autour du wali d'Oran, Brahim Ouchene, les responsables du secteur ont été interpellés sur la nécessité d'améliorer les conditions dans lesquelles les citoyens sont reçus et pris en charge au sein des établissements de santé.

Au centre des préoccupations exprimées figure la traduction des moyens engagés par l'État en résultats concrets pour les patients. Les ressources financières consacrées au secteur doivent, selon les orientations arrêtées lors de cette rencontre, contribuer à améliorer les prestations et à garantir un fonctionnement conforme aux exigences du service public.

Pour donner une portée effective à ces directives, le wali a demandé au directeur de la santé de mettre à contribution les inspecteurs de sa direction. Leur intervention devra s'inscrire dans un rythme quotidien, avec pour objectif de suivre l'activité des structures sanitaires et de s'assurer que les instructions transmises aux responsables sont réellement appliquées.

Cette mission de contrôle place les gestionnaires des établissements devant une responsabilité directe : veiller au bon fonctionnement de leurs structures et accorder une attention particulière aux conditions d'accueil des citoyens. Il ne s'agit donc pas uniquement de rappeler les obligations des responsables, mais également de vérifier sur le terrain leur mise en œuvre.

La réunion, à laquelle ont pris part les responsables des établissements hospitaliers et des EPSP ainsi que le directeur de la santé, traduit ainsi la volonté des autorités locales de renforcer le suivi administratif du secteur. À travers ce dispositif, la wilaya entend maintenir la pression sur les responsables concernés afin que l'amélioration du service public de santé se concrétise dans le quotidien des patients. L'efficacité de cette démarche dépendra désormais de la régularité des inspections et du respect des consignes dans l'ensemble des structures sanitaires publiques.

ÉDUCATION – RÉINTÉGRATION SCOLAIRE

Plus de 80 % des demandes attendues au secondaire

La commission de wilaya mobilisée pour offrir une seconde chance aux élèves exclus

Habib Benaouda

La réintégration des élèves non admis à poursuivre leur scolarité enregistre des résultats encourageants à Oran. Le taux d'acceptation des demandes atteint 90 % dans le cycle moyen, tandis qu'il devrait dépasser les 80 % dans le secondaire. Une opération qui mobilise les commissions des établissements scolaires et la commission de wilaya des recours, avec pour objectif de permettre au plus grand nombre d'élèves de renouer avec leur parcours scolaire.

Selon le directeur de l'éducation de la wilaya d'Oran, Abdelkader Oubelaïd, plus de 3 300 demandes de réintégration ont été enregistrées dans le secondaire. Sur les 3 345 dossiers déposés, 1 915 ont été examinés par les commissions des établissements scolaires, tandis que les autres restent à l'étude au niveau de la commission de wilaya, chargée de statuer sur les situations qui lui sont soumises et de

rechercher des solutions en fonction des places pédagogiques disponibles.

Dans le cycle moyen, sur les 757 demandes enregistrées, 740 ont reçu un avis favorable après examen par les commissions des établissements. Les dossiers restants ont été transmis à la commission de wilaya pour décision. Les élèves concernés pourront ainsi reprendre leur scolarité dans leur établissement d'origine ou rejoindre une autre structure éducative disposant de places vacantes.

Cette démarche s'inscrit dans l'orientation du ministère de l'Éducation nationale, qui privilégie l'accompagnement des élèves et la recherche de solutions leur permettant de poursuivre leurs études, dans le respect de la réglementation et des capacités d'accueil des établissements.

Du côté des parents, les résultats enregistrés suscitent un sentiment de soulagement. La réintégration représente, pour de nombreuses familles, une oppor-



tunité de permettre à leurs enfants de surmonter leurs difficultés et de reprendre leur parcours scolaire. Amine Belouahrani, présidente de l'Union de wilaya des parents d'élèves d'Oran, a salué les efforts déployés par la commission pour examiner les dossiers et offrir une nouvelle perspective aux élèves concernés. Les demandes ont été introduites via la plateforme numérique de l'espace des parents, après créa-

tion d'un compte et renseignement du formulaire dédié. Des dispositions spécifiques ont également été prévues pour certaines catégories : la réintégration automatique concerne notamment les élèves nés en 2010 et les élèves aux besoins spécifiques nés en 2008. Les dossiers des élèves nés en 2009 font, quant à eux, l'objet d'un examen conformément aux procédures en vigueur.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le wali exige l'assainissement des programmes antérieurs



S Hadjar

La clôture des opérations achevées et l'assainissement des programmes inscrits figurent parmi les priorités fixées par le wali d'Oran, Brahim Ouchene, lors d'une réunion de coordination consacrée au bilan des projets de développement et à leur niveau d'exécution financière et physique.

Réunis jeudi octobre, les responsables de l'exécutif de la wilaya d'Oran ont passé en revue l'état d'avancement des programmes de développe-

ment inscrits en 2025 et au cours des exercices précédents. La rencontre, présidée par le wali Brahim Ouchene, s'est déroulée en présence du secrétaire général par intérim, des chefs de daïra et des directeurs de l'exécutif.

Au cœur des échanges figurait l'évaluation des projets financés dans le cadre des différents dispositifs de soutien au développement local, notamment les programmes de soutien au développement socioéconomique des communes (ADSEC), le Fonds de garantie et de solidarité

des collectivités locales (CGSCL), ainsi que les opérations inscrites au budget de la wilaya au titre de 2025 et des exercices antérieurs.

Les responsables concernés ont également présenté l'état des programmes sectoriels relevant de plusieurs domaines, dont les travaux publics, la jeunesse et les sports, les équipements publics, l'éducation, les transports, l'urbanisme, la santé, les forêts, la culture, la protection civile, l'emploi et la formation professionnelle.

Accélérer la clôture des opérations achevées

L'examen de la situation des projets a notamment porté sur leurs taux de consommation des crédits et leur niveau de réalisation sur le terrain. Ce double suivi doit permettre de mesurer l'avancement effectif des opérations engagées et d'identifier les dossiers né-

cessitant une prise en charge particulière.

À l'issue des présentations, le wali a instruit les responsables concernés de procéder à la clôture de toutes les opérations achevées et à l'assainissement de la nomenclature des programmes de développement. Cette démarche vise à assainir les portefeuilles de projets, à faciliter le suivi des opérations en cours et à améliorer la fluidité dans la mise en œuvre des programmes. À travers ces orientations, l'accent est mis sur une meilleure maîtrise des opérations inscrites, tant sur le plan administratif que financier et physique. L'objectif affiché est de lever les contraintes liées à la gestion des programmes et de permettre aux projets de développement de produire pleinement leurs effets sur le terrain, au bénéfice de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

AMÉNAGEMENT URBAIN

Réhabilitation de la voirie : Ouchene exige qualité et respect des délais

S. H

La réhabilitation des routes et l'amélioration du cadre urbain figurent parmi les chantiers suivis de près par les autorités locales. Jeudi, le wali d'Oran, Brahim Ouchene, a effectué une visite d'inspection dans les délégations communales El Emir et Sidi El Bachir pour s'enquérir de l'état d'avancement des opérations d'aménagement urbain et de remise en état de la voirie. Inscrits au titre du budget de la wilaya, ces projets s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer l'environnement urbain et à répondre aux attentes des citoyens en matière de qualité des infrastructures et de confort au quotidien. Au cours de cette sortie, le chef de l'exécutif a insisté sur la nécessité de garantir une exécution

conforme aux normes requises. Il a également instruit les intervenants de respecter les délais impartis, soulignant ainsi l'importance d'un suivi rigoureux des opérations engagées. La réhabilitation des chaussées constitue un enjeu important pour la fluidité des déplacements et la préservation du réseau routier urbain. La qualité des matériaux, les conditions d'exécution et la durabilité des travaux restent, à cet égard, des paramètres essentiels pour éviter une dégradation prématurée des voies réaménagées. Cette visite de terrain intervient dans le cadre du suivi des projets lancés par la wilaya pour rehausser la qualité du cadre de vie. Elle traduit la volonté des autorités locales de maintenir une surveillance directe des chantiers et de veiller à ce que les investissements consentis se traduisent par des améliorations concrètes sur le terrain.

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Ouchene à l'écoute des commerçants de Plateau et de la Bastille

Toufik K

Les marchés de fruits et légumes du centre-ville ont constitué une autre étape de la sortie effectuée jeudi par le wali d'Oran, Brahim Ouchene. Le responsable de l'exécutif s'est rendu successivement au marché du quartier Plateau et à celui de La Bastille, où il a échangé avec plusieurs commerçants et écouté leurs préoccupations.

Cette halte s'inscrit dans une démarche de proximité destinée à prendre connaissance des difficultés rencontrées par les acteurs du com-

merce au sein de ces espaces fréquentés quotidiennement par les habitants.

Au-delà de leur fonction économique, les marchés de proximité occupent une place importante dans la vie des quartiers. Leur organisation, leurs conditions de fonctionnement et la qualité de leur environnement influent directement sur les commerçants comme sur les consommateurs. Les doléances recueillies lors de cette visite constituent ainsi un point de contact entre les professionnels et les responsables locaux. Aucune mesure particulière n'a été détaillée dans le compte rendu de cette sortie. La visite a toutefois permis au wali de s'informer direc-

tement auprès des commerçants, sans se limiter aux échanges avec les services administratifs. Cette démarche intervient alors que l'amélioration du cadre urbain figure parmi les priorités affichées par la wilaya. La situation des marchés, lieux de forte fréquentation et de transactions quotidiennes, représente à ce titre un volet important de la gestion urbaine. La prise en charge des préoccupations exprimées sur place demeure désormais un enjeu essentiel pour donner une suite concrète aux échanges engagés et améliorer, lorsque cela s'avère nécessaire, les conditions d'activité au sein de ces deux espaces commerciaux du centre-ville.

AMÉNAGEMENT

DU LITTORAL ORANAIS

Les Andalouses : trottoirs, éclairage et équipements au programme

T. K

La requalification de la plage des Andalouses, dans la commune d'El Ançor, se poursuit avec un programme d'aménagement portant sur plusieurs équipements et espaces de ce site balnéaire. Le wali d'Oran, Brahim Ouchene, s'y est rendu jeudi afin d'inspecter le projet et de suivre l'opération d'enlèvement des kiosques implantés sur le trottoir.

Supervisé par la direction du logement, le projet prévoit la réhabilitation des trottoirs, l'installation de bancs publics et le renouvellement des candélabres d'éclairage. Des kiosques au cachet esthétique harmonisé sont également annoncés, dans le cadre d'un aménagement destiné à améliorer l'aspect général du site. Le programme comprend, en outre, des équipements dédiés à la sécurité, avec des structures pour la gendarmerie et la Protection civile, ainsi que l'aménagement d'un parking. Autant d'interventions appelées à contribuer à une meilleure organisation des lieux et à renforcer les conditions d'accueil des visiteurs. L'enlèvement des kiosques installés sur le trottoir constitue l'un des volets de cette opération. Il accompagne la réorganisation des espaces et la libération des cheminements piétonniers, afin de rendre les abords de la plage plus fonctionnels. À travers ce projet, les autorités locales entendent améliorer l'environnement immédiat de l'une des zones balnéaires de la wilaya. La cohérence des aménagements, la qualité des équipements et l'organisation des espaces publics seront déterminantes pour assurer la durabilité des transformations engagées.

Cette inspection s'inscrit dans le suivi des opérations d'aménagement urbain et d'amélioration du cadre de vie engagées à travers la wilaya d'Oran.

INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES

À MERS EL KÉBIR

Le collecteur des eaux usées bientôt achevé

S. M

Le projet de renouvellement et d'extension du collecteur des eaux usées dans la commune de Mers El Kébir approche de son achèvement. Le wali d'Oran, Brahim Ouchene, a inspecté jeudi ce chantier relevant du secteur de l'hydraulique, dont la finalisation est annoncée prochainement par l'entreprise chargée de sa réalisation. Selon les indications communiquées sur place, les travaux restants concernent notamment l'achèvement de la pose des conduites d'assainissement. Une fois cette phase terminée, l'intervention devra être suivie de la remise en état de la chaussée. Sur ce point, le wali a instruit les responsables concernés de procéder à la réhabilitation de la route afin qu'elle retrouve son état initial après les travaux. Cette exigence vise à éviter que la réalisation de l'infrastructure ne se traduise par des désagréments durables pour les usagers de la voie publique. Au-delà de l'aspect du chantier, l'opération revêt un intérêt pour le fonctionnement du réseau d'assainissement local. Le renouvellement et l'extension du collecteur doivent permettre de renforcer les capacités de collecte et de transport des eaux usées, tout en réduisant les dysfonctionnements enregistrés sur le réseau existant. L'amélioration de ces équipements constitue également un enjeu environnemental, dans la mesure où une meilleure maîtrise des eaux usées contribue à limiter les risques de pollution et à préserver le milieu naturel. La visite du wali intervient ainsi à une étape déterminante du projet, alors que les dernières interventions doivent ouvrir la voie à sa mise en service. L'achèvement des travaux et la remise en état des lieux constituent désormais les principales échéances à surveiller.

FILIÈRE OLÉICOLE

L'accompagnement des agriculteurs au centre des priorités



I. Yacine

L'amélioration des techniques de récolte, le respect des critères de qualité et le développement de la transfor-

mation et de la commercialisation figurent parmi les axes de l'accompagnement des producteurs d'olives de table dans la wilaya de Mascara. Ces actions s'inscrivent dans le programme de vulgarisation agricole

pour la campagne 2026-2027.

La Chambre d'agriculture de la wilaya, avec l'accompagnement de son secrétaire général, Boualam Dena, œuvre à rapprocher les connaissances techniques des agriculteurs et des professionnels et à les informer sur les moyens disponibles pour développer leurs activités. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture a organisé, jeudi écoulé, en coordination avec l'Institut technique de l'arboriculture fruitière de Mohammadia, des portes ouvertes consacrées à la filière de l'olive de table. Cette initiative a permis d'aborder les pratiques appliquées aux différentes étapes de la production et de la préparation, en mettant l'accent sur les moyens d'améliorer la qualité des récoltes et de les orienter vers les usages appropriés. Les échanges ont notamment porté sur le choix de la période de récolte en fonction de la variété, du degré de maturité et de la destination des olives, ainsi que sur les méthodes de manipulation des fruits pendant la cueillette. Les critères de qualité des olives de table, les normes de classement, les

procédés de préparation et les techniques industrielles de transformation des olives vertes et noires ont également été abordés, avec une attention particulière aux conditions de préservation de la qualité. Ces aspects s'inscrivent dans les actions menées par la Chambre d'agriculture, sous la conduite de son secrétaire général, Boualam Dena, pour accompagner les agriculteurs dans leur activité et faciliter leur accès aux informations techniques liées à leur filière. Cet accompagnement porte notamment sur les bonnes pratiques de production et de transformation, ainsi que sur les possibilités de valorisation du produit local et de développement de sa commercialisation et de son exportation. Le financement constitue un autre volet de cette initiative. Les discussions ont ainsi porté sur les mécanismes de financement et les facilités accessibles aux activités de production et de transformation. Dans ce cadre, Boualam Dena a pris part à une rencontre de proximité avec des transformateurs d'olives et des représentants de la Banque de l'agriculture et du développement

rural (BADR), dont des responsables du groupe d'exploitation et des agences de Mohammadia et de Sig. Des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie Beni Chougrane et de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) de Mascara ont également participé aux échanges consacrés au financement des projets. Les portes ouvertes ont coïncidé avec la Journée mondiale de la femme rurale, célébrée le 15 octobre, et la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre. Cette initiative s'inscrit dans les efforts de valorisation des produits agricoles et de développement des chaînes de production et de transformation, des axes liés à l'accompagnement des professionnels et à la promotion de l'activité agricole dans la wilaya.

Parallèlement aux actions consacrées à la filière oléicole, des sorties de terrain sont programmées la semaine suivante dans des vergers d'orangers, en coordination avec la station régionale de protection des végétaux et le président du conseil interprofessionnel commun des agrumes.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le budget 2027 prévoit l'entretien des routes

I. Y

L'entretien des routes de wilaya, la réhabilitation du patrimoine immobilier et l'acquisition d'équipements d'intervention en cas de catastrophe figurent parmi les opérations inscrites au budget primitif 2027 de la wilaya de Mascara. Des crédits sont également prévus pour soutenir les activités culturelles et sociales. Sur le terrain, les travaux de réhabilitation de la gare routière et d'aménagement des entrées de la ville de Mascara ont dépassé le seuil de 90 % d'avancement. La réalisation de la mosquée sise au lieudit Arafa se poursuit, tandis que le projet d'installation de caméras de sur-

veillance dans la commune de Mascara a été achevé. Dans le domaine de la propreté urbaine, 12 camions compacteurs destinés à la collecte et au transport des déchets ménagers ont été réceptionnés. Ces véhicules viennent renforcer les moyens consacrés à cette activité. Les opérations prévues au titre du budget concernent ainsi les infrastructures routières, les équipements publics et les moyens d'intervention, en plus du soutien aux activités culturelles et sociales. Leur mise en œuvre s'inscrit dans le programme de développement local de la wilaya. Le suivi sur le terrain, le respect des délais de réalisation et la rationalisation des dépenses publiques fi-



gurent parmi les orientations retenues pour la conduite des projets. La répartition des opérations entre les différentes communes doit également tenir compte de l'équilibre

territorial, parallèlement à la poursuite des programmes de développement et au maintien du fonctionnement des services publics.

AFFAIRES RELIGIEUSES

Séminaire sur le rôle éducatif et pédagogique des écoles coraniques

B.H

Un séminaire sur le rôle éducatif et pédagogique des écoles coraniques s'est tenu jeudi à Mascara, à l'occasion de l'ouverture de l'année scolaire de l'enseignement coranique. Le directeur des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya, Ali Zenadra, a indiqué que cette rencontre vise à renforcer la formation des encadrants et à améliorer le processus d'apprentissage, conformément au programme du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. Le président du Conseil "Iqraa" pour l'enseignement au sein des mosquées, Fouad Saïdoun, a souligné l'importance des écoles coraniques dans l'ancrage de l'éducation religieuse auprès des jeunes générations. Il a précisé que ces écoles « complètent le rôle de la famille, de l'école et de la mosquée dans l'éducation de l'enfant ». L'imam Mustapha Belabbès a mis en avant leur rôle dans l'éducation des enfants, la mémorisation du Saint Coran et la prévention des fléaux sociaux. Le séminaire s'est déroulé en présence d'enseignants, d'imams et de cadres de la direction.

ÉLECTIONS LOCALES

164 listes pour les élections communales

I. Y

Neuf partis politiques ont déposé 164 listes de candidature aux assemblées populaires communales (APC) de la wilaya de Mascara, en prévision des élections locales prévues le 28 novembre 2026. Sept autres listes ont été déposées par sept partis pour l'Assemblée populaire de wilaya (APW). Le scrutin concerne les 47 communes de la wilaya. Les listes déposées se caractérisent par une présence féminine dans plusieurs candidatures, ainsi que par une participation notable des jeunes, notamment ceux âgés de moins de 40 ans. Des candidats



disposant d'une formation universitaire figurent également parmi les postulants aux mandats locaux.

Pour les élections communales, les candidatures sont portées par neuf partis, dont deux se sont alliés

dans une commune de la wilaya. Pour l'APW, les sept listes enregistrées correspondent à sept formations politiques.

Par ailleurs, les listes électorales de la wilaya ont enregistré 7252 nouveaux inscrits, tandis que 3840 noms ont été radiés dans les différentes communes.

Le 28 novembre, les électeurs devront choisir leurs représentants au sein des assemblées populaires communales des 47 communes ainsi qu'à l'Assemblée populaire de wilaya.

Les candidatures déposées constituent la base de la compétition électorale pour ces deux niveaux de représentation locale.

TLEMCCEN

Journée d'étude sur la politique pénale de sécurité routière

O.DEGUI

Tlemcen – La nouvelle loi sur la circulation routière a été au cœur d'une journée d'étude organisée jeudi 15 octobre 2026 au Tribunal de Tlemcen, intitulée « La politique pénale pour la protection de la sécurité routière : étude de stabilisation des dispositions de la loi n° 26-09 ». Le président du Tribunal, M. B. Filali, a présenté les aspects juridiques et les modifications procédurales apportées par cette loi, publiée au Journal officiel n° 36 du 17 mai 2026. Il a expliqué qu'elle vise à renfor-

cer la dissuasion pour prévenir les accidents et protéger les vies et les biens, en établissant les règles de circulation, les mesures préventives et les sanctions applicables. M. Laassel Abdelkader, président de chambre, a souligné que ce texte définit les responsabilités civiles et pénales de toutes les parties prenantes, du conducteur aux responsables des infrastructures routières, dans l'objectif d'instaurer une politique de circulation fondée sur la prévention et la dissuasion. La rencontre, placée sous le thème « Vers un système de circulation plus préventif, efficace et intégré : numérisation, prévention,

responsabilité et dissuasion », a réuni forces de sécurité, magistrats, universitaires, protection civile et douanes. Plusieurs communications ont été présentées, portant notamment sur le nouveau cadre législatif, les transformations punitives, l'évolution du système de responsabilité et les mécanismes de constatation des infractions.

En clôture, le procureur général M. A. Kadari a souligné que cette journée constituait une étude approfondie des dispositions de la loi, clarifiant les responsabilités de chaque partie afin d'assurer la transition vers une approche institutionnelle intégrée.

AÏN TEMOUCHENT

Récupération de plus de 15 hectares de foncier industriel à Tamazoura

B.Y

Une superficie de 15,24 hectares de foncier industriel a été récupérée dans la zone industrielle de Tamazoura, dans le cadre de l'opération d'assainissement du foncier destiné à l'investissement, a indiqué jeudi le directeur de wilaya de l'Industrie, Mohamed Habbaz Koudri. Cette récupération fait suite à l'annulation de 18 projets

d'investissement pour non-concrétisation, a précisé le responsable lors du Conseil exécutif de la wilaya. Les assiettes récupérées ont été transférées à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) pour être proposées sur la plateforme numérique dédiée, afin d'attirer de nouveaux projets dans cette zone de 205 hectares. Le wali Mabrouk Ouled Abdennebi a insisté sur la nécessité de poursuivre l'assainissement du foncier industriel dans

les zones d'Aïn Temouchent et de Tamazoura, soulignant que « les pouvoirs publics ne ménageront aucun effort pour accompagner les investissements sérieux ». L'opération a permis d'accompagner 61 projets et de lever les obstacles entravant leur réalisation. Le wali a également appelé les secteurs de l'Industrie et des Travaux publics à accélérer l'étude technique en vue de l'extension de la zone industrielle de Tamazoura.

RELIZANE

Deux centres de stockage de céréales mis en service

N.H

Les capacités de stockage des céréales de la wilaya de Relizane ont été renforcées jeudi par la mise en service de deux centres de proximité dans la commune de Oued-Essalem, au sud de la wilaya.

Dotées de 50.000 quintaux chacune, ces

infrastructures ont été inaugurées par le wali Kamel Berkane, qui a souligné leur importance pour l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs. Elles s'inscrivent dans la stratégie de l'État visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance en céréales. Les centres comprennent des unités de stockage équipées de systèmes de levage,

des bâtiments administratifs et des dispositifs de contrôle de la qualité, de l'état et du poids des céréales. Avec ces nouvelles installations, les capacités de stockage de la wilaya atteignent désormais 1,4 million de quintaux, contre 1,3 million lors de la campagne précédente, selon la direction des Services agricoles.

NAÂMA

La CNAC sensibilise les employeurs aux mesures incitatives

B.N

L'antenne locale de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) de Naâma a organisé jeudi des sorties d'information au profit des employeurs et opérateurs économiques de la wilaya, afin de faire connaître les mesures incitatives de soutien à l'emploi. Cette initiative vise à faire connaître les dispositions de la loi n° 06-21 du 11 décembre 2006 et ses textes d'application, qui constituent un cadre juridique destiné à soutenir les entreprises, alléger leurs charges et les encourager à créer de nouveaux emplois, a indiqué le chargé de l'information, Zakaria Chabab. Les cadres de la CNAC ont effectué des visites auprès de plusieurs entreprises des secteurs du bâtiment, du commerce, de l'hôtellerie et des services dans les communes de Naâma, Mécheria et Aïn Sefra, fournissant des explications sur les dispositifs de soutien et les procédures pratiques. Ces avantages comprennent des réductions substantielles des cotisations de sécurité sociale et des aides mensuelles liées au recrutement en CDI. La CNAC entend

ainsi renforcer sa coopération avec les opérateurs économiques et les sensibiliser à l'importance d'adhérer à ces dispositifs, qui

contribuent à la lutte contre le chômage et à la compétitivité des entreprises.

SAIDA

30 jeunes formés en cybersécurité

S.R

Trente (30) jeunes, filles et garçons, ont bénéficié, jeudi à Saïda, d'une formation en cybersécurité organisée par le Centre de compétences d'Algérie Télécom, a-t-on appris auprès de cet établissement.

Intitulée « De la théorie à la pratique : introduction à la sécurité web », cette formation d'une journée, dispensée au siège du Centre de compétences, vise à renforcer les connaissances techniques des participants et à leur permettre d'acquérir des compétences de base en matière de protection des applications web et de détection des vulnérabilités, en alliant connaissances théoriques et exercices pratiques, selon la même source. L'atelier a été encadré par l'ingénieur Mohamed Medjahidi, spécialiste en cybersécurité. Le programme a notamment comporté des exercices pratiques permettant aux participants de se familiariser avec les bases de la collecte d'informations, la détection des vulnérabilités et la réalisation de tests préliminaires d'évaluation de la sécurité des applications web, précise la même source. Selon les organisateurs, cette approche pédagogique fondée sur la pratique répond à une demande croissante des jeunes pour les métiers du numérique, et plus particulièrement ceux liés à la protection des systèmes d'information. Les participants ont ainsi pu manipuler des outils couramment utilisés dans le domaine et se confronter à des situations concrètes de détection de failles. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Centre de compétences de Saïda pour développer les compétences techniques et pratiques des jeunes, notamment dans le domaine de la cybersécurité, dont l'importance ne cesse de croître avec l'essor des technologies numériques et les besoins grandissants en matière de protection des systèmes et des applications électroniques. À travers ce type de formations, le Centre de compétences de Saïda entend contribuer à la préparation d'une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux exigences d'un secteur en pleine expansion, tout en offrant aux jeunes de la région des perspectives professionnelles dans un domaine porteur.

Condoléances

La Directrice générale du groupe de presse CAP DZ,

Mme Hafida Benarmas, présente ses condoléances les plus attristées à

M. Brahimi Salah El Dine, élu de l'APW d'Oran, suite au décès de son

père. En cette douloureuse circonstance, elle lui exprime, ainsi qu'à

l'ensemble de sa famille, sa profonde compassion et sa sincère

solidarité, et prie Allah Tout-Puissant d'accueillir le défunt en Sa

Sainte Miséricorde et de lui accorder une place dans Son vaste Paradis.

À Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

المكتب العمومي للتوثيق الأستاذ سويح عبد الحق موثق
بسيدي بلعباس شارع صورية بن ديمراد وسط المدينة
الهاتف: 05.61.55.21.95
إعلان
طلب السيد: طليحة عبد السلام, ابن احمد تحرير دفتر
الشروط لبيع بالمزاد العلني للحقوق العقارية لأبنه القاصر:
(السيد طليحة أحمد أمين), والمرخص له بالتصرف في أمواله
موجب رخصة التصرف في أموال قاصر الصادرة عن محكمة
سيدي بلعباس, قسم شؤون الأسرة, بتاريخ 07/10/2026
تحت رقم 907/26, للحقوق العقارية المقدرة بنسبة
(05/24) من شقة ذات طابع سكني الكائنة ببلدية سيدي
بلعباس, دائرتها وولايتها المنطقة الشمالية (سيدي الجيلالي)
حي 205 مسكن اجتماعي تساهمي, عمارة 8
سلم أيسر, الطابق الأول من نوع F3
تحتل رقم 03 تحتوي على غرفتين (02), قاعة استقبال
مطبخ, بهو, شرفة, مجففة, حمام ومرحاض تقدر مساحتها
بائتات وسبعين متر مربع وأربعة وأربعين ديسمتر مربع
(2م72,44) و45,12/10.000 من الأماكن المشتركة (القطعة
رقم 167) من نظام الملكية المشتركة المشهر بالمحافظة
العقارية بسيدي بلعباس بتاريخ 21/06/2003 مجلد 703
رقم 26
وسيتم البيع بمكتب الأستاذ سويح عبد الحق موثق بسيدي
بلعباس, يوم 08/11/2026 على الساعة
14 مساءً.....
ويمكن معاينة دفتر الشروط كل يوم ابتداء من الساعة
التاسعة إلى الساعة الثانية عشر ظهرا بمكتب التوثيق المذكور
أعلاه ...
17/10/2026

CONSTANTINE

10e Congrès international des gynécologues obstétriciens privés

K.M

Le 10e Congrès international de l'Association des gynécologues obstétriciens privés de Constantine (AGOPC) s'est ouvert jeudi à l'hôtel Marriott, sous le slogan « Stronger Together ».

Le président de l'association, le Dr Mohamed Boukerrou, a salué « dix années de travail scientifique continu au service de la santé de la femme », rappelant que l'AGOPC œuvre au développement des soins par la formation continue,

l'échange de connaissances et le partage d'expériences internationales. Il a souligné que la spécialité évolue rapidement grâce au progrès scientifique et technologique.

Les travaux s'articulent autour de trois axes : la procréation médicalement assistée (PMA), l'échographie et l'hystéroscopie.

La première journée est consacrée à douze ateliers animés par des experts d'Algérie, de France, d'Égypte et de Tunisie, portant notamment sur le cerveau fœtal T1 et T2, les cardiopathies congénitales, l'échographie des premier et

deuxième trimestres, le Doppler, ainsi que la ponction folliculaire et le transfert embryonnaire.

La deuxième journée sera marquée par une séance plénière. Le Congrès sera clôturé samedi par une session plénière sur l'échographie consacrée au dépistage au premier trimestre, à la pathologie rénale et au thorax fœtal, en visioconférence. Ce rendez-vous vise à renforcer la coopération scientifique entre spécialistes algériens et étrangers et à améliorer la prise en charge de la santé de la femme.

BATNA

49 exposants au 1er salon national des industries pharmaceutiques

S.T

Le 1er salon national itinérant des industries pharmaceutiques, de la santé et de l'innovation (Pharmanova Expo 2026) a ouvert ses portes jeudi à Batna, avec la participation de 49 exposants de plusieurs wilayas. Inauguré par le secrétaire général de la wilaya, Mourad Haddada, l'événement réunit laboratoires, producteurs, distributeurs, professionnels, start-up et étudiants. Le directeur du salon, Walid Ayad, a indiqué que cette première édition vise à établir des passerelles entre les acteurs du secteur et à mettre en lumière les produits nationaux, à travers une rencontre entre pharmaciens, fabricants, distributeurs, université et institutions publiques. Le directeur général du groupe Saidal, Younes Bouarara, a souligné que sa participation vise à faire connaître les efforts du groupe pour développer l'industrie pharmaceutique et réduire la facture d'importation. Il a annoncé que les travaux de l'usine de production de matière première pour le paracétamol à Batna, la première en Afrique, ont atteint un stade avancé, avec une capacité de 2.000 tonnes par an, permettant de répondre au marché national et d'exporter. Le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), le Dr Sami Tirache, a estimé que le salon rapproche les professionnels et contribue à leur formation continue. Plusieurs conférences scientifiques ont été programmées, notamment sur le diabète et la valorisation du produit pharmaceutique algérien.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES RURALES

Expositions, hommages et équipements au programme

K.M

Les wilayas de l'Est ont célébré jeudi la Journée internationale des femmes rurales (15 octobre) par plusieurs activités mettant en valeur des métiers simples transformés en grands projets.

À Constantine, l'exposition de la femme rurale, qui se tient du 13 au 18 octobre au centre culturel M'hamed-Yazid d'El Khroub, valorise les métiers et soutient l'entrepreneuriat féminin. Le directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers, Abdelghani Sifer, y voit des « espaces vitaux de commercialisation et de promotion de l'activité artisanale vers le professionnalisme ». L'exposition, qui attire le public, comprend des stands de tissage, céramique, pâtisseries traditionnelles et huiles essentielles. À

Biskra, la direction de l'action sociale a organisé une exposition de produits artisanaux avec 40 artisanes, rendu hommage à des créatrices et distribué des équipements à 16 femmes activant dans la couture et la cuisine traditionnelle.

À Ouled Djellal, une exposition a réuni la conservation des forêts, les services agricoles, le tourisme, l'artisanat et les dispositifs d'appui à l'emploi. « L'État accorde un intérêt majeur pour la femme rurale et tient à lui apporter tout le soutien nécessaire pour renforcer la production locale », a affirmé l'inspecteur général de la wilaya, Tarek Sibouker, représentant le wali. Une journée d'étude a également été organisée, avec la distribution d'appareils de couture et de pâtisserie et des hommages à deux élèveuses. Des activités similaires ont eu lieu dans les autres wilayas de l'Est.

ANNABA

AgriTec Expo 2026 -Trois projets innovants primés au challenge « Nawat »

K.L

Trois projets innovants en technologies agricoles ont remporté les trois premiers prix du challenge national « Nawat », organisé dans le cadre du 4e Salon international de l'investissement agricole et de la technologie « Agri-Tec Expo 2026 », clôturé jeudi à Annaba. Le premier prix est revenu à Nassim Dar El Beida, de l'Université de Tipasa, pour « Es Sania Tech », un système intelligent de culture hors-sol combinant contrôle électronique, application numérique et intelligence artificielle pour optimiser le suivi des cultures. Le deuxième prix a été décerné à Chaima Bechainia, de l'Université d'El Tarf, pour « OptimFarm », un collier intelligent pour vaches relié à une application permettant de



suivre les animaux et d'aider les éleveurs dans la gestion des troupeaux. Le troisième prix est revenu à la docteure Zahia Souheir Wali, de l'Université de Khemis Miliana, pour « Nutri Paille », qui développe des aliments pour poulets de chair à base de matières premières lo-

cales, afin de réduire les coûts et de valoriser les ressources disponibles. Selon M. Salem Rabia, organisateur de l'événement, la diversité des projets primés reflète la multiplicité des domaines d'innovation dans le secteur agricole. Lancé le 14 septembre par la Commission nationale de

coordination du suivi de l'innovation et de l'entrepreneuriat universitaire, ce défi encourage les étudiants et chercheurs à développer des solutions technologiques répondant aux besoins du secteur et renforce le rapprochement entre l'université et les professionnels.

SÉTIF

Journée d'étude sur l'alimentation saine chez l'enfant

S.T

L'Académie algérienne des sciences et des technologies (AASST) a organisé jeudi à Sétif une journée d'étude consacrée à la nutrition des enfants, afin de promouvoir une culture alimentaire saine et de favoriser leur bon développement.

Le président de l'AASST, Mohamed Hichem Kara, a insisté sur la coordination des efforts entre parents, ministères et société civile. Les enfants représentant « la richesse durable de la société », la conscience

sanitaire qu'on leur inculque aujourd'hui « donnera demain des générations fortes et en bonne santé », a-t-il déclaré. M. Kara a rappelé l'engagement du président de la République à faire de la santé des citoyens une priorité, concrétisée par plusieurs programmes nationaux : nutrition et santé scolaire, dépistages périodiques et campagnes de vaccination. La représentante de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE), Dre Yasmine Behidj, a évoqué le rôle de l'organe dans l'amélioration de la santé de l'enfant,

notamment via les repas des cantines et les campagnes de sensibilisation. La présidente de la Société algérienne de nutrition (SAN), Pr Malika Bouchenak Khelladi, a animé une conférence sur l'équilibre alimentaire, soulignant l'importance d'une alimentation saine, de l'activité physique et du sommeil. Cette journée, à laquelle ont assisté les autorités civiles et militaires, la famille de l'éducation et des élèves du primaire, s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation, célébrée le 16 octobre.



LE PRÉSIDENT TEBBOUNE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE L'ÉMIGRATION

« La diaspora algérienne a écrit une page glorieuse de la Révolution »

Wassila. B

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a adressé, hier, un message à l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, commémorant le 65^e anniversaire des manifestations du 17 octobre (1961-2026). « En ce 17 octobre, nous commémorons le jour où des foules d'Algériennes et d'Algériens sont descendues dans les rues de la capitale française, Paris, pour dénoncer la décision raciste du couvre-feu que les autorités coloniales leur avaient imposée et qui restreignait leurs libertés. Cette mesure exprimait la haine de la police française, sous le commandement du criminel Maurice Papon, envers l'Algérie rebelle et combattante », a rappelé le président de la République.

« Etant alors le prolongement et le soutien de la glorieuse Révolution de libération, les Algériens ne se sont pas résignés à cette mesure injuste et arbitraire par laquelle la police française s'était persuadée qu'elle pourrait isoler la Révolution de son prolongement au cœur même de son territoire. Ils ont exercé leur droit de



descendre dans les rues de Paris pour des manifestations pacifiques, affirmant leur cohésion et leur attachement à la patrie, ainsi qu'à la lutte armée qui battait son plein en cette fin de l'année 1961, alors que s'annonçaient les prémices de la victoire et de l'émancipation », a affirmé le président Tebboune.

« En faisant face à la répression coloniale policière haineuse, en affrontant à mains nues les balles réelles et en perdant ainsi des dizaines de manifestants, noyés sauvagement dans la Seine,

notre communauté nationale a ancré son appartenance à un peuple authentique, ancestral, fier et libre, ainsi qu'à une civilisation et à une histoire enracinées sur la terre de notre chère Algérie », a indiqué le chef de l'État.

« A l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, nous commémorons avec déférence, les sacrifices des dirigeants de la lutte nationale en exil, ainsi que le patriotisme d'une génération de travailleurs qui, en dépit de leurs conditions éprouvantes à cette époque, ont

fait preuve de leur attachement à la Révolution avec un esprit de défi face à toutes les formes d'arbitraire et une détermination de s'engager pleinement dans le combat acharné que menait l'Algérie, qui payait un lourd tribut en sang de martyrs pour recouvrer l'indépendance et la souveraineté nationale », a souligné le président de la République.

« En cette occasion, je tiens à exprimer notre fierté pour l'esprit de loyauté et d'engagement national qui continue d'animer la conscience de chaque Algérienne et de chaque Algérien de notre communauté à travers le monde entier. Je salue l'ensemble des membres de la communauté, où qu'ils se trouvent, et je réaffirme l'engagement total de l'État à veiller à leur protection, à préserver leurs intérêts et à assurer à nos ressortissants et à leurs familles sérénité et facilités lors de leurs déplacements, afin de garantir leur lien permanent avec leur patrie et leur attachement à la terre de la fierté et de la dignité. Vive l'Algérie Gloire et éternité à nos valeureux martyrs », a conclu le président Tebboune.

17^E CONFÉRENCE DE LA COP17 EN ARMÉNIE

Tebboune réaffirme son engagement pour la biodiversité

R. N

À l'occasion de la 17^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP17), qui se tient à Erevan, en Arménie, le président Tebboune, a adressé une allocution lue par le président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri. Dans ce message, le chef de l'État a exprimé ses remerciements à la République d'Arménie pour son accueil chaleureux et a salué les efforts du Secrétariat exécutif de la Convention en faveur du multilatéralisme. Il a souligné que cette conférence se tient dans un contexte international marqué par l'aggravation des crises environnementales, appelant à un équilibre entre les exi-

gences du développement économique et la préservation de la biodiversité. La COP17 revêt une importance capitale en tant que première étape d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment pour la réalisation des objectifs fixés à l'horizon 2030.

Sous la conduite éclairée du président Tebboune, l'Algérie s'emploie activement à préserver sa riche faune et flore, menacées par les activités humaines, la désertification, les incendies de forêt et le changement climatique. Le pays a traduit ses engagements internationaux en actions concrètes, notamment par l'actualisation et le dépôt de sa Stratégie et de son Plan d'action nationaux en ma-

tière de diversité biologique pour la période 2025-2030, définissant 24 objectifs nationaux et 93 mesures de mise en œuvre. L'Algérie a également élargi son réseau de zones protégées à 24 zones couvrant des écosystèmes marins, forestiers, montagneux, steppiques et sahariens, et a recensé plus de 27 000 espèces vivantes, dont 8 500 espèces végétales et 18 000 espèces animales. La relance du Barrage vert sur 4,7 millions d'hectares, la mise en service de la Banque nationale des semences et le lancement du Musée national environnemental de la biodiversité témoignent de cette dynamique.

Le président Tebboune a ainsi réaffirmé son engagement en faveur des objectifs de la Convention et de son Cadre mondial. Le président

Tebboune a insisté sur le fait que la crédibilité du Cadre de Kunming-Montréal se mesure aux actions concrètement mises en œuvre sur le terrain, et non aux engagements proclamés dans les fora internationaux. Il a appelé à une solidarité internationale à la hauteur des défis, notamment par un financement suffisant, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la consolidation de la coopération internationale, en tenant compte des spécificités et priorités nationales. L'Algérie espère que les travaux de la Conférence déboucheront sur des résultats concrets, à même de renforcer la coopération internationale pour la protection de la biodiversité et la réalisation d'un développement durable pour tous.

17 OCTOBRE 1961 : LA MÉMOIRE D'UN PEUPLE, LE LIEN D'UNE NATION L'exil n'a jamais éloigné les Algériens de leur patrie

Bakhta B

Soixante-cinq ans après les massacres du 17 octobre 1961 à Paris, cette date demeure l'un des témoignages les plus douloureux de la répression coloniale, mais aussi l'une des expressions les plus fortes de l'attachement des Algériens à leur patrie. Dans son message à l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, remet en lumière le rôle déterminant de la communauté algérienne établie à l'étranger dans le combat pour l'indépendance, tout en réaffirmant la responsabilité de l'État envers ses ressortissants à travers le monde.

L'histoire du 17 octobre 1961 est celle d'hommes et de femmes qui, malgré l'exil, la précarité et les discriminations, n'ont jamais renoncé à leur identité ni à leur engagement national. En descendant pacifiquement dans les rues de Paris pour dénoncer un couvre-feu raciste, imposé aux Algériens par les autorités coloniales, ils ont affirmé leur solidarité avec la Révolution de libération et leur refus de voir leur peuple réduit au silence. La répression qui s'est abattue sur eux, marquée notamment par des noyades dans la Seine, a révélé jusqu'où pouvait aller la violence coloniale pour tenter d'étouffer une aspiration irréversible à la liberté.

Mais cette nuit tragique n'a pas effacé leur message. Elle a, au contraire, consacré la place de l'émigration dans la lutte nationale. Les travailleurs algériens installés en France, confrontés à des conditions de vie éprouvantes, ont contribué à soutenir la Révolution et à porter ses revendications au-delà des frontières. Leur engagement rappelle que l'indépendance s'est conquise grâce à une mobilisation nationale dont les prolongements à l'étranger ont constitué un maillon essentiel.

Soixante-cinq ans plus tard, cette mémoire ne saurait se limiter à la commémoration des sacrifices consentis. Elle interpelle également le présent. En saluant la fidélité de la communauté nationale à travers le monde, le président de la République souligne la permanence d'un lien que l'éloignement géographique n'a jamais suffi à rompre. Un lien nourri par l'histoire, la mémoire collective et la transmission aux nouvelles générations.

Il appartient désormais à l'État de faire vivre cette relation par des actes concrets. La protection des ressortissants, la défense de leurs intérêts, la simplification de leurs démarches et l'amélioration de leur accueil lors de leurs déplacements en Algérie constituent autant de leviers pour consolider leur confiance et maintenir leur attachement au pays. La diaspora représente également un réservoir de compétences, d'expériences et d'initiatives dont la contribution au développement national mérite d'être davantage encouragée.

La portée du 17 octobre 1961 réside ainsi dans cette continuité entre le combat des anciens et les responsabilités du présent. Honorer les victimes, c'est préserver leur mémoire de l'oubli, transmettre leur histoire et reconnaître le rôle de tous ceux qui, depuis l'étranger, ont contribué à l'édification de la nation.

Car l'exil n'a jamais signifié le renoncement à la patrie. Hier, les Algériens de France ont bravé la répression pour défendre leur droit à la liberté. Aujourd'hui, leur communauté et celles établies ailleurs dans le monde demeurent une composante essentielle de la nation. Entre mémoire et avenir, le défi est de faire de cette fidélité historique un lien vivant, fondé sur la reconnaissance, la confiance et une appartenance nationale qui ne connaît pas de frontières.

TAMANRASSET ET IN SALAH

Saisie de plus d'un quintal de cocaïne

R. N

Les services opérationnels de la Sûreté nationale dans les wilayas de Tamanrasset et d'In Salah ont procédé, au cours de cette semaine, au démantèlement de deux réseaux criminels organisés et à la saisie de plus d'un quintal de cocaïne, indique jeudi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

"Dans le cadre de la lutte contre les crimes liés au trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, les services opérationnels spécialisés de la Sûreté nationale à Tamanrasset et à Salah ont procédé, cette semaine, à la saisie de plus de 110 kg de drogue dure (cocaïne), au démantèlement de deux réseaux criminels organisés et à l'arrestation de dix (10) individus, dont une femme de nationalité étrangère", précise la même source.

La première opération, menée par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Tamanrasset, s'est soldée par "le démantèlement d'un réseau criminel organisé, l'arrestation de huit (8) individus, la saisie de plus



de 82 kg de cocaïne et la récupération d'une somme de 120 millions de centimes, de deux véhicules et d'une moto", selon le communiqué.

La deuxième opération, menée par les éléments de la première Sûreté urbaine d'In Salah, a permis "l'arrestation de deux (2) membres d'un réseau criminel organisé et la saisie de plus de 27 kg de cocaïne

soigneusement dissimulés à l'intérieur d'un véhicule", précise la même source.

Cette opération s'est également soldée par "la récupération de deux véhicules tout-terrain utilisés dans les activités criminelles". Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal du pôle pénal spécialisé de Ouargla, conclut le communiqué.

ÉCOLES PRIVÉES

Nouvelles conditions d'agrément et de fonctionnement



Un décret exécutif fixant les conditions et les procédures d'agrément, de fonctionnement et de contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement a été publié au Journal officiel n° 71.

Ainsi, et au sens de ce décret, n° 26-310, signé le 22 septembre dernier par le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, "l'établissement privé assure un service public dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement et l'octroi de son agrément est subordonné à la souscription du cahier des charges".

Il exerce son activité « dans le cadre du respect des dispositions et des principes de la Constitution et des lois de la République, de la souveraineté nationale et de l'unité nationale, de l'identité nationale et des valeurs religieuses, morales et culturelles de la Nation, des exigences de la sécurité et de la défense nationale, des exigences de l'ordre public, du référentiel historique national et du référentiel religieux national », précise le texte.

Selon le décret, l'établissement privé doit appliquer "uniquement" les programmes

éducatifs nationaux arrêtés par le ministre de l'Éducation nationale et "il est strictement interdit d'enseigner des programmes étrangers". De même qu'il est tenu de n'utiliser que les manuels, les moyens et les supports pédagogiques approuvés par le ministère.

En outre, l'enseignement dispensé dans l'établissement privé est assuré, obligatoirement, en langue arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement, à l'exception des langues étrangères.

Toutefois, l'établissement privé peut, après obtention de l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation nationale, adjoindre des activités éducatives et pédagogiques, pour atteindre les finalités et les objectifs de l'éducation, stipuler le même texte, soulignant que ces activités sont optionnelles pour les élèves. S'agissant des frais de scolarité, les établissements privés doivent les annoncer "trois mois avant le début de chaque rentrée scolaire", conformément au décret, qui leur impose par ailleurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accueil des enfants aux

besoins spécifiques. Ils doivent également garantir les conditions d'hygiène et de sécurité et les mesures relatives à la protection contre les risques d'incendie et de panique, conformément à la législation en vigueur. Le décret interdit par ailleurs l'acceptation de tout financement ou don sans l'accord préalable du ministre de l'Éducation nationale.

Nouvelles exigences

Concernant les conditions et les modalités d'agrément des établissements privés, celles-ci sont soumises aux exigences de la carte scolaire fixées par les services compétents du ministère de l'Éducation nationale.

Le dépôt d'une demande d'agrément est également subordonné à la souscription d'une caution bancaire auprès d'un établissement bancaire public, permettant de couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement.

Lorsque le fondateur est une personne physique, il doit être âgé d'au moins 25 ans, être de nationalité algérienne et jouir de ses droits civils. Il ne doit pas avoir fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour comportement contraire à l'éthique et aux règles de la déontologie de la profession de l'éducation et de l'enseignement, ni avoir fait l'objet d'une privation définitive ou d'une annulation d'agrément durant les deux années précédant la date de dépôt d'une nouvelle demande d'agrément.

Il ne doit pas aussi avoir fait

l'objet d'une peine résultant d'un crime ou d'un délit, ou d'une peine liée à la conduite, ou d'une peine pour des faits liés à l'atteinte à la morale et aux bonnes mœurs.

Lorsque le fondateur est une personne morale, les conditions prévues sont complétées par l'obligation d'être constituée conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, avoir un représentant légal et de n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction légale sous-tendant l'exercice d'une activité commerciale. L'examen du dossier d'agrément et l'inspection des locaux de l'établissement privé sont effectués par la commission technique de wilaya "dans un délai n'excédant pas un mois" à compter de la date de dépôt du dossier, selon le nouveau décret.

Selon le même texte, la direction pédagogique de l'établissement privé est assurée de façon effective et permanente, pour une année scolaire entière, au moins, par un « directeur pédagogique » nommé, sur autorisation du ministre de l'Éducation nationale, sur proposition du fondateur.

Le directeur pédagogique doit remplir plusieurs conditions, notamment être de nationalité algérienne, être titulaire au minimum d'une licence et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'enseignement. Il doit également être âgé d'au moins 30 ans.

EDITO

Un jour historique pour la cause sahraouie

Wassila. B

C'est un moment charnière dans l'histoire de la décolonisation. Jeudi 15 octobre, la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté un projet de résolution réaffirmant solennellement le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. Ce vote, intervenu à une écrasante majorité de 152 États membres, constitue une victoire éclatante pour la légalité internationale et pour tous ceux qui, depuis des décennies, refusent de voir le Sahara occidental relégué aux oubliettes de l'histoire. Il consacre l'aboutissement d'un combat sans relâche, mené notamment par l'Algérie, pour que jamais ne soit étouffé le droit d'un peuple à disposer de lui-même.

Le texte adopté ne se contente pas de rappeler des principes : il les inscrit dans le cadre juridique le plus solennel qui soit. En s'appuyant sur la Charte des Nations unies et sur la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, portant Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la résolution consolide le cadre dans lequel l'ONU appréhende le dossier sahraoui : celui d'un processus de décolonisation inachevé. Elle réaffirme que le peuple sahraoui doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination conformément à la légalité internationale, y compris aux résolutions du Conseil de sécurité. Ce vote atteste l'importance du respect des engagements onusiens en matière de décolonisation et le rejet de toute approche qui contournerait le droit fondamental des peuples sous domination coloniale à choisir librement leur avenir politique.

Face à cette avancée, le Maroc s'est employé à présenter une lecture erronée du texte, prétendant qu'il consacrerait la thèse de l'« autonomie ». Or, la résolution ne contient aucune référence à un quelconque « plan d'autonomie ». Quant à l'expression « territoires non autonomes », elle n'emporte aucune adhésion à la position marocaine : elle renvoie au statut juridique de ces territoires au sein du système onusien, c'est-à-dire à des espaces dont les populations n'ont pas encore pu exercer leur droit à disposer d'elles-mêmes. Cette interprétation erronée trahit surtout l'isolement de Rabat et l'étroitesse de sa marge de manœuvre diplomatique. Plus encore, le vote marocain en faveur du texte vaut reconnaissance de son contenu et contredit les efforts déployés pour imposer une lecture unilatérale qui occulte le droit du peuple sahraoui à déterminer librement son avenir.

Au lendemain du vote, un responsable du Front Polisario a salué une réponse « forte et claire » aux tentatives de l'occupant marocain de dénaturer la nature juridique de la question sahraouie. Cette adoption rappelle ainsi que le Sahara occidental demeure une question de décolonisation, inscrite à l'ordre du jour de l'ONU. Un règlement juste et durable passe nécessairement par le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, loin de toute tentative de contourner la légalité internationale ou d'imposer des solutions étrangères à sa libre volonté. Ce jour historique n'est pas une fin, mais une étape décisive : celle où la communauté internationale réaffirme, avec force et clarté, que la liberté et la dignité d'un peuple ne se négocient pas.

TEBBOUNE REÇOIT LE MINISTRE SUD-AFRICAIN DES RELATIONS INTERNATIONALES

Une entente exceptionnelle entre Alger et Johannesburg



Wassila. B

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, le ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération, M. Ronald Lamola, ainsi que la délégation l'accompagnant.

Par ailleurs, il est à souligner que le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a examiné, jeudi à Alger, avec la Directrice générale des relations économiques bilatérales avec l'Afrique au ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence de la République d'Afrique du Sud, Zanele Sanni, les voies et moyens de renforcer la coopération économique et l'investissement entre les deux pays, notamment à travers le développement de partenariats et la réalisation de projets d'investissement conjoints.

Cette rencontre s'est tenue au siège de l'AAPI, à l'occasion de la visite de travail qu'effectue la responsable sud-africaine en Algérie, dans le cadre de la réunion ministérielle consacrée au suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la Grande commission mixte algéro-sud-africaine, indique un communiqué de l'AAPI. La rencontre a permis d'échanger les vues sur les opportunités de développement des partenariats économiques entre les deux pays, d'explorer les perspectives de concrétisation de projets d'investissement conjoints dans plusieurs secteurs et d'échanger les expertises et les expériences en matière de promotion de l'investissement.

A cette occasion, M. Rekkache a passé en revue les réformes engagées par l'Algérie ces dernières années en vue d'améliorer le climat des affaires et de développer son cadre institutionnel et réglementaire, mettant en avant le rôle du Guichet unique de l'investissement dans la simplification des procédures administratives et l'accompagnement des investisseurs.

Au terme de la rencontre, M. Rekkache a réitéré la disposition de l'AAPI à accompagner les investisseurs sud-africains et à leur apporter l'assistance nécessaire pour la concrétisation de leurs projets en Algérie.

Partenariat énergétique

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a reçu, jeudi à Alger, le ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération, Ronald Lamola, en visite de travail en Algérie, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des hydrocarbures et d'élargir les perspectives d'investissement et de partenariat entre les deux pays.

Cette rencontre, tenue en présence des ambassadeurs des deux pays et d'un nombre de cadres des deux partis, a été l'occasion de passer en revue l'état et les perspectives de la coopération dans le secteur des hydrocarbures, ainsi que d'examiner les moyens de développement du partenariat économique et technique, en concrétisation des résultats de la visite d'Etat, effectuée par le président de la République d'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, en Algérie en décembre 2024, à l'invitation du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Les discussions ont porté sur les opportunités de coopération dans les différentes étapes de la valeur de l'industrie pétrolière et gazière, notamment la recherche, l'exploration, le développement des gisements, la production, le raffinage, la pétrochimie, ainsi que la commercialisation du gaz naturel liquéfié (GNL) et du gaz de pétrole liquéfié (GPL). Elles ont également abordé le développement des infrastructures, l'échange d'expertises et le transfert de technologies, de manière à renforcer l'investissement conjoint et l'intégration industrielle entre les deux pays.

Les deux parties ont, en outre, examiné les moyens d'élargir le partenariat entre le groupe Sonatrach et la compagnie pétrolière nationale sud-africaine (SANPC), et d'intensifier les échanges entre les entreprises opérant dans le secteur, en sus de renforcer la coopération institutionnelle et technique entre l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (AL-NAFT), l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) et l'Agence sud-africaine du pétrole (PASA).

Dans ce contexte, l'accent a été mis sur l'importance de faire connaître les opportunités d'investissement et les facilités disponibles en Algérie, d'encourager les entreprises sud-africaines à participer à l'appel à concurrence Algérie Bid Round 2026, ainsi que de renforcer la coopération en matière de formation, de développement des compétences et d'échange de connaissances et d'expertises, en tirant parti de l'expertise de l'Institut algérien du pétrole (IAP).

Élargir les échanges commerciaux

Le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, M. Ronald Lamola, a souligné, jeudi, la volonté d'élargir les échanges commerciaux entre l'Algérie et son pays dans différents secteurs, tout en poursuivant le renforcement des relations bilatérales.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience qu'il a accordé, ainsi qu'à la délégation l'accompagnant, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Lamola a indiqué avoir transmis au président de la République les salutations du président sud-africain, M. Cyril Ramaphosa, réaffirmant la volonté de l'Afrique du Sud de "poursuivre le renforcement des bonnes relations qu'entretiennent les deux pays frères".

Il a précisé que sa rencontre avec le président de la République, qui intervient au terme de la réunion de suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la Grande commission mixte algéro-sud-africaine, a constitué une opportunité pour passer en revue les progrès réalisés dans le processus de coopération bilatérale et œuvrer à "élargir l'éventail de cette coopération dans plusieurs secteurs économiques comme l'électricité et le gaz, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, la recherche scientifique, les technologies et l'intelligence artificielle".

M. Lamola a également indiqué que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'a chargé de transmettre ses salutations au président Cyril Ramaphosa, ainsi que ses vœux de réussite dans les efforts visant à "renforcer les relations bilatérales entre les deux pays dans les domaines de la coopération économique et dans d'autres secteurs à même de permettre à ces deux puissances économiques de travailler ensemble de manière étroite et complémentaire".

Un modèle efficace

L'Algérie et l'Afrique du Sud ont réaffirmé leur détermination à ériger le partenariat entre les deux pays en modèle de coopération africaine efficace, reposant sur la confiance mutuelle, les intérêts communs et la solidarité, en accord avec la priorité aux projets stratégiques.

C'est ce qui ressort du communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion, jeudi à Alger, entre le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, et le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, Ronald Lamola, consacré à l'examen de l'état d'avancement

de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la Grande commission mixte de coopération algéro-sud-africaine, tenue à Alger en décembre 2024, ainsi qu'à la concrétisation des engagements contenus dans la Déclaration de partenariat stratégique adoptée à cette occasion.

Les deux ministres ont mis en avant leur détermination à ériger ce partenariat en modèle de coopération africaine efficace, reposant sur la confiance mutuelle, les intérêts communs et la solidarité, précisant que la réussite de ce partenariat sera mesurée à l'aune de sa capacité à traduire le rapprochement politique en projets concrets et en résultats mesurables.

A cet égard, les deux parties sont convenues d'accorder la priorité aux projets stratégiques dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'énergie, des mines, de l'industrie, des sciences et des technologies, de fixer des échéances précises, d'intensifier les contacts entre les institutions concernées et de soumettre régulièrement des rapports d'étape aux ministères des Affaires étrangères des deux pays.

Les deux ministres ont, en outre, réitéré leur engagement à passer de la phase de la mise en place du cadre juridique et institutionnel régissant la coopération à celle de la mise en œuvre de projets concrets, en adoptant une approche orientée sur les résultats, adoptée à des priorités précises, des échéanciers bien définis et des mécanismes de suivi et d'évaluation clairs.

S'agissant du suivi des conclusions de la Commission mixte, les deux ministres se sont félicités du parachèvement des procédures d'élaboration et de signature du mémorandum d'entente portant création d'un mécanisme de suivi ministériel pour l'examen à mi-parcours, qui permettra d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des décisions de la Commission mixte, de régler les questions en suspens et de veiller à leur mise en œuvre. Les deux ministres sont également convenus d'engager les préparatifs de la 8e session de la Commission mixte, prévue à Pretoria, qui sera coprésidée par les présidents des deux pays, en mettant l'accent sur les domaines de coopération prioritaires à même de réaliser des résultats concrets et mesurables.

Concernant la coopération économique, commerciale et en matière d'investissement, les deux ministres ont affirmé que le commerce et l'investissement constituant la principale priorité de la prochaine étape du partenariat, compte tenu des potentialités offertes et des complémentarités entre les économies des deux pays. Ils sont convenus, dans ce cadre, de tenir, dans les meilleurs délais, la première réunion de la Commission mixte sur le commerce et l'investissement.

Les deux parties ont souligné la nécessité d'activer pleinement le Conseil d'affaires, créé en 2023, tout en préconisant l'organisation de missions économiques réciproques, notamment une mission d'hommes d'affaires sud-africains en Algérie, l'organisation d'une exposition de produits algériens à Johannesburg et l'établissement de contacts directs entre les opérateurs économiques et les chambres de commerce.

ALGER-JOANESBOURG

Un axe stratégique majeur

R. N

Le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, M. Ronald Lamola, a souligné, jeudi à Alger, la nécessité de renforcer le partenariat stratégique entre l'Algérie et l'Afrique du Sud, et de mettre à profit les liens historiques d'amitié et de solidarité entre les deux pays au service de leurs intérêts économiques et de leur prospérité. Dans une allocution prononcée lors de la réunion ministérielle consacrée au suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la Grande commission mixte de coopération algéro-sud-africaine, tenue à Alger en décembre 2024, M. Lamola a transmis les salutations du président de l'Afrique du Sud, M. Cyril Ramaphosa, ainsi que celles du Gouvernement et du sud-africains, au président de la République peuple, M. Abdelmadjid Tebboune, au Gouvernement algérien et au peuple algérien frère.

A cette occasion, il a souligné que la prochaine étape des relations entre les deux pays doit reposer sur un partenariat stratégique contribuant à l'industrialisation des deux économies, à la sécurisation de leur avenir énergétique, à l'approfondissement de l'intégration continentale et à l'amélioration des conditions de vie des deux peuples, appelant à faire des secteurs de l'énergie et des mines des moteurs du partenariat économique bilatéral, de manière à ouvrir une nouvelle étape dans les relations entre les deux pays sur la base de la cohésion et de la complémentarité entre les deux industries.

Dans cette perspective, le ministre sud-africain a mis l'accent sur la nécessité de mettre à profit cette réunion pour poser les bases du développement des échanges commerciaux entre les deux pays et renforcer la connectivité des réseaux de transport de l'énergie et des minéraux, à travers les infrastructures aériennes, maritimes et terrestres.

Des relations solides et enracinées

Evoquant les relations bilatérales, le responsable sud-africain a mis en exergue la nécessité, réaffirmée par les deux pays, de traduire leurs relations politiques "solides et enracinées" et leurs liens d'amitié en retombées économiques mutuellement bénéfiques et répondant aux aspirations des deux peuples à une meilleure vie. Dans ce cadre, il s'est félicité de l'identification de nombre de domaines de coopération prioritaires, notamment la gestion des ressources naturelles à travers le secteur minier, en vue de répondre à l'exigence de valorisation des ressources et de création de valeur ajoutée, aux côtés des nouvelles

sources d'énergie, de la sécurité alimentaire, des sciences, de la technologie et de l'innovation.

"L'Algérie dispose d'un secteur gazier développé, conférant ainsi à la relation entre les deux pays un caractère complémentaire, leur permettant de travailler parfaite en harmonie", at-il dit, soulignant que son pays est convaincu de la possibilité d'établir un partenariat économique mutuellement bénéfique avec l'Algérie. M. Lamola a ajouté que les relations bilatérales peuvent être développées dans plusieurs autres domaines de coopération, notamment l'agriculture, l'agroalimentaire et l'échange d'expertises dans la recherche agronomique, souhaitant voir cette coopération s'approfondir et aboutir à la finalisation et à la signature d'accords entre les deux pays.

Dans le domaine de la défense, le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud a rappelé le grand intérêt porté à ce secteur par les présidents des deux pays, soulignant la volonté de l'approfondir davantage.

Il s'est, en outre, félicité de la dynamique enregistrée, au cours des trois derniers mois, dans les échanges entre hauts responsables des deux pays, y compris via les plateformes de communication en ligne, appelant à poursuivre sur cette voie.

Il a également appelé à renforcer les échanges entre les entreprises des deux pays et à associer le secteur privé aux différentes questions liées à la coopération et au partenariat, tout en envisageant des mécanismes pour la concrétisation de projets conjoints à même de développer les activités commerciales conjointes entre l'Algérie et l'Afrique du Sud.

Au terme de son allocution, le ministre sud-africain a souligné la nécessité d'encourager la coopération dans le secteur des industries pharmaceutiques, qui offre aux deux pays, at-il dit, d'importantes opportunités mutuellement bénéfiques, notamment en ce qui concerne la fabrication de vaccins.

Le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, Ronald Lamola, a souligné, jeudi à Alger, que son pays était déterminé à renforcer les relations bilatérales avec l'Algérie, se disant "convaincu" que les liens d'amitié historiques solides unissant les deux pays se traduiraient par des résultats concrets au mieux des intérêts mutuels des peuples des deux pays frères.

Renforcer la voix de l'Afrique

Dans une allocution prononcée à la clôture des travaux de la réunion ministérielle consacrée au suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la



Grande Commission bilatérale de coopération algéro-sud-africaine, M. Lamola a affirmé que son pays est déterminé à renforcer les relations bilatérales avec l'Algérie, à travers la mobilisation des expertises, des connaissances technologiques, des capacités, des ressources financières et des instruments nécessaires à la réalisation des objectifs communs.

Il s'est également félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la 7e session de la Grande Commission bilatérale, tenue à Alger en décembre 2024.

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a souligné, jeudi à Alger, la responsabilité commune de l'Algérie et de l'Afrique du Sud dans le renforcement de la voix de l'Afrique sur la scène internationale et la défense du droit du continent à déterminer son propre avenir.

Lors de la séance de clôture des travaux de la ministérielle consacrée au suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la Grande Commission bilatérale de coopération algéro-sud-africaine, tenue à Alger en décembre 2024, M. Attaf a affirmé que le partenariat entre les deux pays "ne repose pas uniquement sur les intérêts économiques, mais puise essentiellement sa force dans une histoire commune de lutte et de solidarité, ainsi que dans notre engagement commun en faveur du droit international, du droit des peuples à l'autodétermination et de l'instauration d'un ordre international plus équilibré".

Le ministre d'Etat a précisé que ces principes constituent une référence pour les positions des deux pays concernant la question palestinienne et la question du Sahara

occidental et ils orientent également les efforts des deux pays visant à renforcer la paix et la stabilité à travers l'Afrique.

A cet égard, il a souligné que les deux parties sont appelées à poursuivre leurs consultations sur les crises que connaît le continent, tout en soutenant les solutions politiques, le dialogue inclusif ainsi que les efforts africains visant à prévenir et à régler les conflits.

Des liens stratégiques

Dans cette perspective, M. Attaf a indiqué que l'Algérie et l'Afrique du Sud assumaient une responsabilité commune dans le renforcement de la voix de l'Afrique sur la scène internationale, la promotion de la réforme des institutions de la gouvernance mondiale et la défense du droit du continent à déterminer son propre avenir. La coopération entre les deux pays contribue à garantir que "l'Afrique ne soit pas un continent dont l'avenir est décidé par d'autres, mais un continent qui façonne activement sa propre trajectoire et participe à la prise des décisions qui influent sur le monde entier", at-il relevé.

S'agissant des relations entre les deux pays, M. Attaf a mis en exergue la profondeur des liens qui les unissent, ainsi que leur ambition commune d'explorer de nouvelles perspectives pour leur partenariat stratégique, de lui insuffler un nouvel élan et d'assurer l'exploitation optimale des potentialités et ressources importantes dont ils disposent.

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a affirmé, jeudi à Alger, que l'Algérie et l'Afrique du Sud disposent des atouts historiques et de la place politique nécessaires à l'éta-

blissement d'un partenariat stratégique solide et tourné vers l'avenir, soulignant l'importance de mettre à profit ces pour approfondir les liens économiques et contribuer à l'édification d'une Afrique plus unie, plus prospère et plus influente sur la scène internationale.

M. Attaf s'exprimait lors de la réunion ministérielle consacrée au suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 7e session de la Grande Commission bilatérale de coopération algéro-sud-africaine, tenue à Alger en décembre 2024, qu'il a coprésidée avec le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, M. Ronald Lamola.

A l'entame de son allocution, le ministre d'Etat a souligné que la visite de M. Ronald Lamola et de la délégation l'accompagnant en Algérie témoignerait de la profondeur des "liens historiques" unissant les deux pays, ainsi que de leur volonté commune de donner un nouvel élan à leur partenariat et de traduire leurs aspirations communes en résultats concrets au mieux des intérêts des deux peuples frères. M. Attaf a également déclaré que les relations entre l'Algérie et l'Afrique du Sud sont enracinées dans une histoire commune de lutte, de sacrifices et de solidarité, et que la tenue de cette réunion intervient à une période importante du processus de développement des relations bilatérales, rappelant que la visite du président sud-africain, M. Cyril Ramaphosa en Algérie en décembre 2024 et la tenue de la 7e session de la Grande Commission bilatérale de coopération, avaient constitué "une étape marquante", sanctionnée par l'adoption de la Déclaration de partenariat stratégique entre les deux pays.

L'ONU RÉAFFIRME LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Jour historique pour le Sahara occidental indépendant

Wassila. B

La quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté jeudi, à une écrasante majorité, un projet de résolution sur la question du Sahara occidental, réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux principes onusiens relatifs à la décolonisation.

Le projet de résolution, examiné dans le cadre des travaux de la commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, réaffirme le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 1514 du 14 décembre 1960 portant Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette adoption consacre le cadre de la responsabilité de la question du Sahara occidental en tant que question de décolonisation inachevée, exigeant de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies. Le vote, qui a recueilli le soutien de 152 Etats membres, souligne également l'importance du respect de la légalité internationale et des engagements des Nations unies en matière de décolonisation, ainsi que le rejet de toute approche susceptible de contourner le droit fondamental des peuples sous domination coloniale à choisir librement leur avenir politique. L'occupant marocain a lui-même été contraint de voter en faveur du projet de résolution, alors que sa délégation envisageait initialement de s'abstenir de participer au vote. Face à l'ampleur du soutien exprimé par les Etats membres, y compris certains de ses alliés, le Maroc a

finallement rejoint les voix favorables au texte.

Cette adoption revêt une importance particulière dans un contexte marqué par la persistance du conflit au Sahara occidental, inscrit sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU. La question de l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination demeure au cœur des efforts onusiens visant à parvenir à une solution politique juste et durable.

Dans ce contexte, la résolution 1514 constitue une référence fondamentale du droit international en matière de décolonisation. Elle appelle à mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et consacre le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, dans le respect de leur libre volonté et de leurs aspirations légitimes.

L'adoption de ce projet de résolution réaffirme ainsi la place de la question du Sahara occidental dans l'agenda onusien de la décolonisation et la nécessité de parvenir à une solution garantissant au peuple sahraoui l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément aux principes de la Charte des Nations unies et aux dispositions du droit international. Résigné, le voisin de l'Ouest qui allait s'absenter du vote a dû se joindre lui aussi à l'écrasante majorité votant en faveur de cette résolution qui réaffirme, encore une fois, que le Sahara occidental demeure un territoire non autonome. Lâché par ses proches alliés qui ont voté en faveur de la résolution et après avoir constaté le soutien grandissant des Etats membres de l'ONU au Sahara occidental, dont le nombre montait en flèche sur l'écran dans la salle des conférences, le Maroc n'a eu d'autres choix que de voter en faveur de ce texte.

Cette consécration faite par la communauté internationale au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, vient ainsi contredire tous les calculs, toutes les illusions nées des transactions



honteuses, ainsi que toutes les visées de la légalisation extra-juridique du fait accompli colonial.

Tentatives de manipulations marocaines

La réaffirmation du cadre juridique du Sahara occidental en tant que question de décolonisation constitue une réponse "forte et claire" aux tentatives de l'occupant marocain de déformer la nature juridique de la question sahraouie, a affirmé jeudi le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordonnateur avec la MINURSO, Sidi Mohamed Ammar.

Dans une déclaration aux médias, après l'adoption par la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, avec une majorité écrasante, d'un projet de résolution sur le Sahara occidental, réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, Sidi Mohamed Ammar a d'annoncé les tentatives du Maroc visant à promouvoir des allégations trompeuses devant la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, en mobilisant un groupe de mercenaires et d'agents pour relayer sa propagande mensongère, ainsi que le recours à l'intimidation verbale au sein de cette instance onusienne.

RÉFUGIÉS SAHRAOUI

Appel à Genève pour une mobilisation internationale durable

Le groupe de Genève de soutien au Sahara Occidental a appelé, lors de la 77e session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à la nécessité de parvenir à une solution politique juste et durable au conflit du Sahara Occidental, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Cet appel est intervenu dans un communiqué, lu par

le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, l'ambassadeur Geraldo Gonçalves Miguel, au nom du groupe qui réunit un nombre important de pays africains, asiatiques et d'Amérique latine soutenant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Le groupe a souligné l'impératif de traiter les causes radicales du conflit au Sahara

Occidental et de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable par les parties au conflit, le front Polisario et le Maroc, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, de manière à assurer le respect de la légalité internationale et à parvenir à un règlement juste et durable de la question à mettre fin à la souffrance des mêmes réfugiés sahraouis.

LE PRÉSIDENT DE LA RASD, BRAHIM GHALI

« Le peuple sahraoui attaché à son droit à l'autodétermination »

Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a assuré, jeudi, que le peuple sahraoui poursuivra sa lutte et sa résistance pour arracher son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, soulignant que ce droit demeure une conviction profondément ancrée chez les Sahraouis malgré les pressions

et les difficultés.

Dans une déclaration l'APS, en marge de l'audience qu'il a accordé à la délégation de haut niveau du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA), le Président Ghali a affirmé que « le peuple sahraoui, qui est attaché à son droit et convaincu de la justesse de sa cause, poursuivra sa lutte et sa résistance pour arracher la liberté et l'indépendance et faire

prévaloir sa volonté de choisir librement son avenir ».

Evoquant les pratiques répressives auxquelles se livre l'occupation marocaine dans les territoires sahraouis occupés, Brahim Ghali a indiqué qu'il s'agit de "pratiques systématiques" concernant le peuple sahraoui est habitué depuis plus de cinquante ans, assurant qu'"elles ne sauraient entamer sa détermination à perdurer la lutte".

CIVILS ET PRISONNIERS POLITIQUES

Recrudescence des exactions

Le président de l'Association des familles de prisonniers et de disparus sahraouis (AFAPREDESA), Abdeslam Omar Lahcen, a fait état, jeudi, d'une recrudescence grave et inédite des exactions commises par les forces d'occupation marocaines contre les civils dans les villes occupées et les prisonniers politiques dans les geôles du Makhzen, sur fond de fermeture du territoire aux observateurs internationaux.

Dans une déclaration à l'APS, en marge de la visite d'une délégation de haut niveau du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA) dans les camps de réfugiés sahraouis, Abdeslam Omar Lahcen a indiqué que la situation des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés connaissait une « grave détérioration, en raison de la poursuite des pratiques répressives de l'occupant marocain à l'encontre du peuple sahraoui ». Il a souligné que les autorités d'occupation continuaient de restreindre les libertés et d'empêcher les observateurs internationaux et les organisations de défense des droits de l'homme de s'enquérir de la réalité de la situation dans la région.

CRIMES COMMIS PAR L'OCCUPATION MAROCAINE

Les mines plantées continuent de faire des victimes

Le président du Bureau sahraoui de coordination de la lutte anti-mines (SMACO), Taleb Haidar, a affirmé que les mines plantées par l'occupation marocaine au Sahara occidental continuaient de faire des victimes et de menacer la vie des civils sahraouis, en dépit des efforts de déminage en cours dans les territoires libérés.

Dans une déclaration à l'APS en marge de la visite d'une délégation de haut niveau du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA), dans les camps de réfugiés sahraouis, M. Haidar a précisé que l'occupation marocaine a planté près de 10 millions de mines, en sus de celles posées de manière anarchique, indiquant que leurs restes représentent toujours un danger pour la vie des civils sahraouis et que les victimes sont des civils n'ayant aucun lien avec la guerre en cours avec l'armée d'occupation marocaine.

CAMPS DE RÉFUGIÉS SAHRAOUI

Une délégation de haut niveau du CISSA en visite

Une délégation composée de participants à l'Atelier régional du Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA), s'est rendue, jeudi, dans les Camps de réfugiés sahraouis, afin de s'enquérir des activités de certaines institutions sahraouies et des associations actives dans les domaines de la protection des droits humains, de la lutte contre les mines, et de la lutte pour le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. La délégation a visité le Musée national de la résistance sahraouie, qui immortalise la lutte et le combat du peuple sahraoui contre l'occupation marocaine, où elle a pris connaissance des différentes étapes attestant que l'Etat sahraoui est une réalité établie et irréversible.

FRANCE

Une succession de crises sociales et politiques depuis une décennie



La mobilisation des lycéens et des étudiants, conjuguée aux appels à relancer le mouvement des "gilets jaunes" samedi en France, s'inscrit dans une succession de crises sociales et politiques qui ont marqué le pays ces dernières années, sur fond de contestations liées au pouvoir d'achat, aux réformes sociales et aux conditions de vie.

Le mouvement des "gilets jaunes", déclenché en novembre 2018 contre la hausse des taxes sur les carburants, avait rassemblé près de 300.000 personnes à travers le pays lors de sa première journée nationale. Les manifestants avaient notamment occupé des ronds-points et bloqué des itinéraires, avant que les mobilisations hebdomadaires ne soient marquées par des épisodes de violences. Face à la contestation, les autorités avaient notamment renoncé à la hausse prévue des taxes sur les carburants, gelé les tarifs du gaz et de l'électricité, et annoncé une revalorisation du salaire minimum.

Le mouvement, qui s'est progressivement es-

soufflé à partir du printemps 2019, a été marqué par 11 décès en marge des mobilisations, notamment dans des accidents de la route et à la suite de malaises, ainsi que par de nombreux blessés parmi les manifestants. Quelque 2.500 manifestants avaient été blessés, dont 23 éborgnés. Début 2023, le projet jugé impopulaire de réforme des retraites prévoyant le recul de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans a commencé plus de trois mois de mobilisations. Plusieurs manifestations ont réuni plus de 1,2 million de personnes, selon les chiffres de la police, tandis que des secteurs comme les transports, les raffineries et les ports ont été affectés par des grèves et des blocages. A Paris, la grève des éboueurs avait entraîné une accumulation de déchets dans les rues transformant des trottoirs parisiens en poubelles à ciel ouvert. La réforme sur les retraites a finalement été adoptée sans vote à l'Assemblée nationale, après le recours à l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre de l'époque, Elisabeth Borne. En juin 2023, des

émeutes urbaines ont éclaté après la mort de Nahel, un adolescent de 17 ans, tué par un policier lors d'un contrôle routier dans la région parisienne. Les violences s'étendent à plusieurs villes pendant cinq nuits consécutives, mobilisant quelque 45 000 policiers et donnant lieu à près de 4 000 interpellations. La colère agricole a également constitué un épisode majeur de tensions sociales. A l'automne 2023, des agriculteurs du sud-ouest de la France avaient retourné des panneaux de signalisation pour dénoncer notamment la hausse annoncée de la fiscalité du gazole non routier et les retards dans le versement des aides européennes. Début 2024, les mobilisations s'intensifient avec des blocages d'autoroutes, des convois de tracteurs en direction de Paris et des déversements de fumier devant des lieux symboliques. Les tensions ont resurgi l'année suivante, dans un contexte d'instabilité gouvernementale et de difficultés économiques et sanitaires pour le secteur agricole, confronté à sa pire récolte de blé en 40 ans, à une baisse des vendanges et à des maladies animales. L'adoption de la loi d'orientation agricole début 2025 a temporairement apaisé la contestation, avant une reprise des tensions autour de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur. Depuis le 17 septembre 2026, les mobilisations des lycéens se sont progressivement étendues de la région parisienne à d'autres partis du pays, avant de gagner les universités. Les jeunes dénoncent notamment la pression liée à la plateforme d'orientation Parcoursup, le manque d'enseignants, la dégradation des établissements scolaires et la surcharge des emplois du temps. Cette contestation a été accompagnée d'incidents violents ayant fait des blessés parmi les mineurs. Les mobilisations en cours et les appels à une reprise des rassemblements contre la vie chère témoignent ainsi de la persistance de tensions autour du pouvoir d'achat, des services publics et des choix économiques et sociaux.

SOMALIE
L'élection
présidentielle
fixée
au 15 mai
2027

La Commission Électorale de Somalie a annoncé jeudi avoir retenu le 15 mai 2027 pour tenir l'élection présidentielle.

"Les législatives devraient quant à elles se tenir le 15 avril 2027", selon la Commission électorale.

Les députés et sénateurs somaliens seront désignés par le suffrage universel. Ils étaient désignés, avant la réforme constitutionnelle, via un système indirect et clanique.

C'est cependant toujours l'Assemblée nationale et le Sénat, et non la population, qui choisit le président.

La réforme constitutionnelle adoptée en mars dernier, avait également portée de quatre à cinq ans les mandats présidentiel et législatifs.

GHAZA

Les efforts de paix dans l'impasse, selon l'ONU

Le Coordonnateur spécial par intérim pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Ramiz Alakbarov, a déclaré jeudi l'impasse du processus de paix à Gaza, tandis que la colonisation sioniste et les violences s'intensifient en Cisjordanie.

Un an après le cessez-le-feu censé mettre fin à l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Gaza, la paix demeure hors de portée. Les bombardements sionistes se prolongent, la reconstruction est au point mort et les négociations politiques piétinent. Le constat est d'autant plus sévère que la trêve, entrée en vigueur le 10 octobre 2025, devait ouvrir la voie à un règlement durable du conflit. Depuis, les agressions sionistes ont fait quelque 1.500 martyrs palestiniens, dont plus de 320 enfants et 140 femmes, selon le ministère de la santé de Gaza, cité par le responsable onusien.

De retour d'une visite dans l'enclave palestinienne dimanche, M. Alakbarov a décrit une population pour laquelle la cessation des hostilités reste largement théorique. "Pour les Palestiniens vivant le long de la ligne jaune, le cessez-le-feu n'existe que de nom", at-il déclaré, en référence à la frontière de facto imposée par l'occupation sioniste à l'intérieur de l'enclave pour délimiter ses positions militaires du reste du territoire.

A l'approche de l'hiver, la précarité des

abris fait craindre une nouvelle catastrophe. Près de 950.000 habitants vivent dans des zones exposées à un risque moyen ou élevé d'inondation. Plus de 4.000 bâtiments occupés par des familles déplacées menaçant de s'effondrer.

Les restrictions imposées à l'entrée de matériel, de pièces détachées et d'équipements essentiels entravent toujours les opérations humanitaires. Avec le retour des pluies et les fortes tempêtes attendues, les organismes d'aide redoutent de ne pouvoir protéger les populations les plus vulnérables.

Pour M. Alakbarov, l'aide d'urgence ne saurait se substituer à une solution politique. Il revendique notamment une coordination transparente de l'assistance, sous direction palestinienne, et insiste sur la nécessité de réunifier Gaza et la Cisjordanie sous un gouvernement palestinien unique et légitime.

"Chaque jour sans progrès vers le relèvement aggrave les risques sécuritaires, sanitaires et liés à l'assainissement", at-il prévenu. A mesure que les destructions se prolongent, la reconstruction devient plus difficile et plus coûteuse.

L'autre motif d'alarme se trouve en Cisjordanie occupée, où les violences des colons, les opérations militaires sionistes et l'expansion des colonies fragilisent davantage la perspective d'un État palestinien.



Les attaques contre les habitants et leurs terres se multiplient, notamment depuis le début de la récolte des olives. Selon l'ONU, plus de 1.600 attaques de colons ayant causé des victimes ou des dégâts matériels ont été recensées de janvier à la mi-septembre, soit près de sept par jour.

La colonisation progresse parallèlement. Un projet de colonies, longtemps différé sous la pression internationale, menace de couper la continuité territoriale entre le nord et le sud de la Cisjordanie.

"La Cisjordanie est elle aussi au bord de

l'explosion", a averti M. Alakbarov, soulignant que les déplacements forcés et le morcellement des territoires compromettent les fondements d'un futur Etat souverain.

Un an après la trêve, l'ONU redoute ainsi de voir l'impasse actuelle devenir permanente. Pour le diplomate, les déclarations internationales en faveur de deux Etats ne suffisent plus et doivent désormais se traduire par des mesures concrètes, avant que la perspective d'un règlement politique ne s'éloigne davantage.

COUPE DU MONDE DE SABRE

Les épreuves seniors débutent à Oran



Les épreuves de l'étape d'Oran de la Coupe du monde seniors de sabre (messieurs et dames) ont débuté jeudi à la salle omnisports du complexe olympique "Miloud-Hadefi", en présence des meilleurs athlètes mondiaux représentant 33 pays.

La première journée de cette compétition sera consacrée aux épreuves individuelles qualificatives messieurs, avec la participation de 173 escrimeurs, dont 12 Algériens.

Vendredi, les dames entreront en lice pour les épreuves qualificatives individuelles, avec 155 escrimeuses engagées, dont dix Algériennes.

Les tableaux principaux des 64 tireurs, en élimination directe jusqu'aux finales, chez les messieurs et les dames, se dérouleront samedi.

Cette étape d'Oran se déroulera fin dimanche avec les épreuves par

équipes, messieurs et dames. Les qualifications auront lieu dans la matinée, avant les finales et la cérémonie de remise des prix en soirée.

L'Algérie prend part à ce rendez-vous avec une sélection de 22 athlètes, dont dix dames.

Cette étape constitue une occasion pour les escrimeurs algériens de se mesurer au niveau mondial, d'autant que les points engrangés au classement par équipes revêtent une importance particulière dans la prévision des prochaines échéances internationales. "Nos athlètes ont beaucoup progressé, mais ils doivent rester performants et prêts", a souligné l'entraîneure nationale, Zahra Gamir. "Nous aspirons à récolter le maximum de points. C'est une occasion de nous mesurer au haut niveau, en présence de sélections chevronnées (...), et d'évaluer globalement

nos capacités en prévision des prochaines compétitions", a-t-elle ajouté.

Les étapes de la Coupe du monde de sabre constituent les rendez-vous majeurs de la saison internationale. Elles permettent aux sabreurs et sabreuses d'engranger des points précieux pour le classement mondial de la Fédération internationale d'escrime (FIE).

En individuel, les points sont attribués à partir du tableau principal des 64 tireurs, tandis que les résultats des rencontres par équipes contribuent au classement mondial des nations.

Organisée par la Fédération algérienne d'escrime, en collaboration avec la Fédération internationale de la discipline, cette manifestation sportive de quatre jours réunit 328 escrimeurs et escrimeuses.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

L'USMA recevra les Panthers FC deux fois au stade du 5-Juillet



La Confédération africaine de football (CAF) a approuvé la demande de l'USM Alger et de la Fédération algérienne de football (FAF) d'accueillir les Equato-Guinéens des Panthers FC au stade du 5-Juillet (Alger), à l'aller comme au retour, dans le cadre du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération africaine de football.

Le match aller est prévu le mardi 20 octobre à 20h00, tandis que la manche retour aura lieu le dimanche 25 octobre, à la même heure.

"La rencontre a ainsi été délocalisée du stade de Douala, au Cameroun, vers le stade olympique du 5-Juillet, à la suite de la proposition formulée par la direction de l'USM Alger d'accueillir le club guinéen à l'aller comme au retour en Algérie, avec la présence des supporters lors des deux matches", indique un communiqué de l'USMA.

Champion en titre de l'édition 2026, le club algérois a été exempté du premier tour préliminaire.

De leur côté, les Panthers FC ont créé la surprise au premier tour en éliminant les Béninois de l'ASPAC FC. Battus 3-1 à l'aller à domicile, les Equato-Guinéens se sont brillamment imposés 4-2 au Bénin lors de la manche retour.

Engagé également en Coupe de la Confédération, le CR Belouizdad fera ses débuts sur la scène continentale cette semaine face à l'AS Douanes de Nouakchott (Mauritanie).

Le match aller est prévu le samedi 17 octobre à 18h00 au stade olympique de Nouakchott, tandis que la manche retour se jouera le samedi 24 octobre à 20h00 à Alger.

QUALIFICATIONS CAN-2027

Les arbitres des deux matches Algérie-Togo désignés

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné les arbitres qui officieront lors de la double confrontation entre l'Algérie et le Togo, comprenant pour les 3e et 4e journées de qualifications à la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2027, groupe I, a indiqué jeudi, la Fédération algérienne de football (FAF).

Pour la première rencontre, prévue le 14 novembre 2026 à 20h00 au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou, les Verts seront dirigés par un quatuor arbitral gabonais, conduit par Pierre Ghislain Atcho. Il sera assisté de Boris Marlaïse Ditsoga et d'Amos Abeigne Ndong. Cregue Fleury Moukagni Moukagni officiera en qualité de quatrième arbitre. Le Tunisien Belhassen Bessamra a été désigné commissaire au match.

Concernant le match comptant pour la 4e

journée et prévue le 17 novembre 2026 à 17h00 au stade de Kégué, à Lomé, la CAF a désigné un quatuor arbitral congolais, conduit par Pierre Jean Nguène. Il sera assisté de Sam Thermuel Ongania Kenzet et d'Anders Riganel Ngoubili. Fitial Charel Just Kokolo sera le quatrième arbitre.

Le commissaire au match pour cette seconde rencontre sera le Nigérien Boubacar Tini Boureïma.

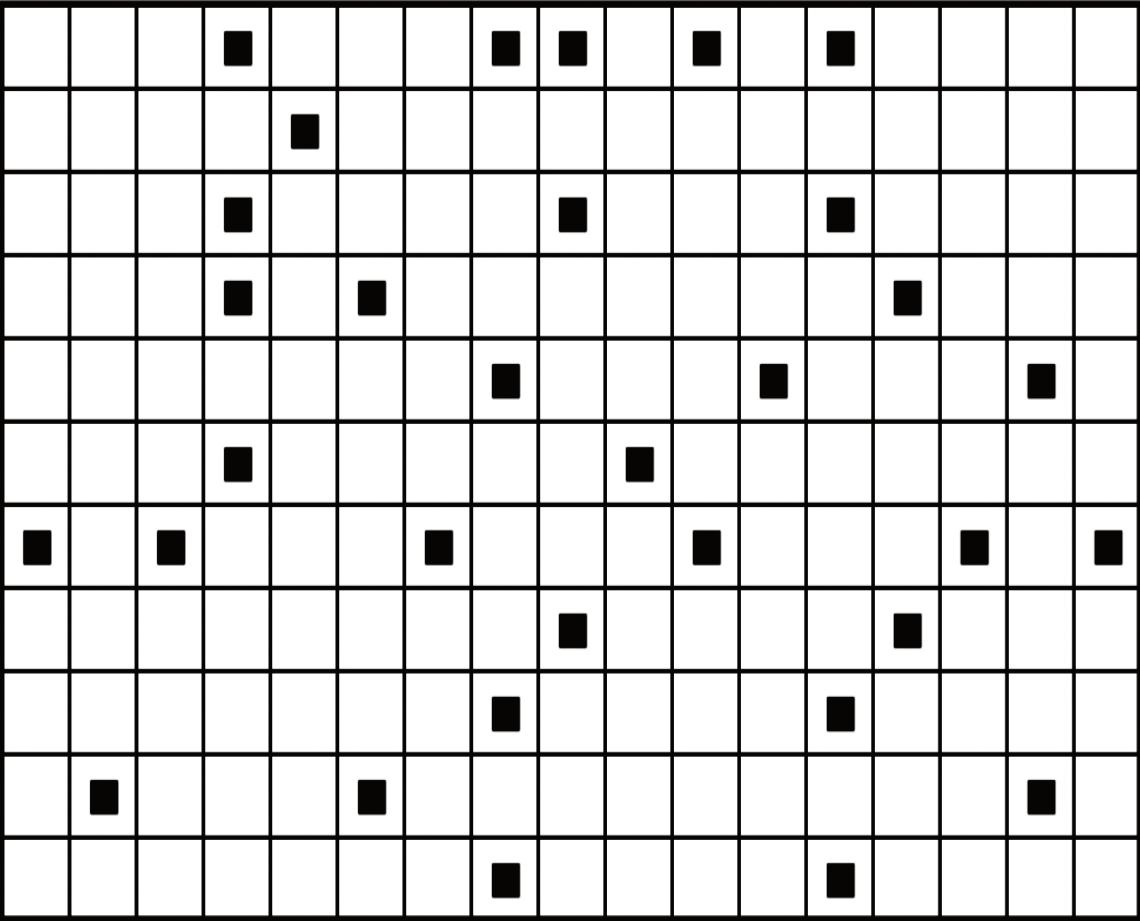
L'Algérie occupe la première place du groupe I avec quatre points, devant la Zambie et le Togo (3 points), tandis que le Burundi compte un petit point.

Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe décrocheront leur billet pour la phase finale de la CAN-2027, prévue du 19 juin au 17 juillet 2027 au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.



Mots casés

Casez les mots ou sigles suivants dans la grille



- 3 -

API
ART
EGO
EMU
ERE
EVE
FER
FOU
GIT
LEI
NUE
OTA
PIS
PUR
REA
ROM
SIS
TAG
TAS
TRI
VIT
- 4 -

AERE
ALOI
AMIE
ASPE
DURE
ECOT
EPIS
ERES
ETES
FUSE
INNE
ITOU
LIFT
MOME
OUI
SCIE
URNE
USEE
VELU
- 5 -

NASAL
NASSE
PANER
POLIR
RACER
RENES
SERIE
- 6 -

EVITES
GEODES
PERRON
SEIMES
STEAKS
TETRAS
- 7 -

ACETONE
DEVINES
ENTRAVE
SERINAS
USINEES
- 12 -
RENFORCEMENT
- 8 -

DELASSAI
- 9 -

ATROCITES
IRONISERA
PAVEMENTS

Devinettes

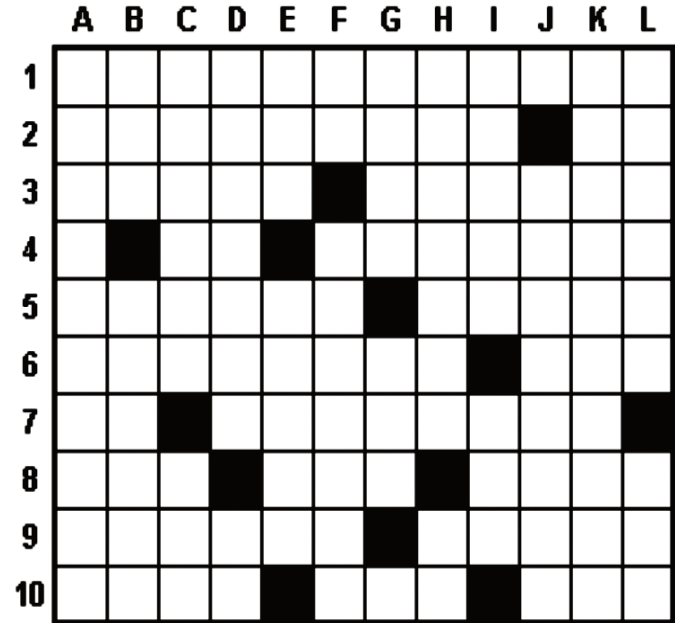
J'ai une cage sans barreau, ni porte ni fenêtre.

Réponse: un oeuf

Jeu des 7 erreurs



Mots croisés



- Horizontalement

1 - Macrobiotique
2 - Processus de calcul - Rayons bronzants
3 - Fin tissu - Ebrécha
4 - En matière de - Elles tiennent bien la bride
5 - Trou de façade - Lieu de forçage
6 - Barlotière - Élément d'atmosphère
7 - Génisse privée de liberté - Prenons pour moitié
8 - Possédée - Source de cadres - Périodes
9 - Vérifie - Rivière alpine
10- Virage en planches - Téléphone - Musique moderne

- Verticalement

A - De bon coeur
B - Groupe de graines - Nom de Voltaire
C - Engendra - Croqueuse de pomme
D - Qui se ronge facilement - 999 pour César
E - Poudre pour le cuir - Punaies d'eau
F - Numéro 85 - Machine volante
G - Néant - Se donna du mal
H - Bien chargés - Un tiers
I - Assemblée - Adversaire du F.L.N.
J - Orchestrer
K - Digitaliser
L - Elargir - Support de soc

Sudoku

			7		9			
	6	4				1	7	
	9		2		6		3	
		9	4	3	5	7		
				9				
		3	6		7	4		
	4		5		3		1	
	5	1		6		3	4	
			1		4			

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Saviez-vous?

18% des américains ont essayé de communiquer avec leurs animaux de compagnie via Skype !

Un sondage réalisé par Square-

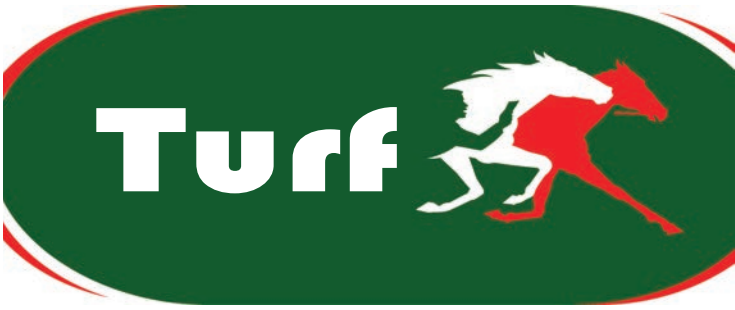
Trade, une société de garantie liée aux produits électroniques, a conclu qu'aux USA 17% des propriétaires d'animaux ont fait un compte sur les réseaux sociaux pour leurs animaux de compagnie, 25% ont suivi au moins un animal sur ces réseaux et 18% ont essayé d'utiliser Skype ou FaceTime pour parler avec leurs animaux de compagnie. Ce même sondage révèle que 10% des propriétaires d'animaux ont eu leurs appareils détruits par leurs animaux et environ un tiers des ces appareils sont des Smartphones. 19% des propriétaires croient que leurs animaux de compagnie ont détruit leurs appareils parce qu'ils étaient en colère contre eux.

Solutions

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

8	5	2	4	7	1	6	3	9
7	4	3	2	6	9	1	5	8
6	1	9	3	8	5	2	4	7
5	9	4	7	2	3	8	1	6
3	2	1	6	9	8	5	7	4
1	8	7	5	3	4	9	2	6
4	3	8	6	1	2	7	9	5
9	7	1	8	5	3	4	6	2
2	6	4	9	7	8	1	3	5
3	1	8	4	9	7	6	5	2





Hippodrome Colonel Abdelmadjid Aouchiche du Caroubier

Journée N° 201
Par Zeggai Abdelkader



Fiche technique: Paris Quarté et Quinté

1 - NEDJM EL FETH
AB. AIDA 57 kg
16-02-2026 1.400 m 2ème
AP/ Y. CHELLAL 54,5 kg 14 pts
22-02-2026 1.200 m 4ème
AP/ Y. CHELLAL 54,5 kg 12 pts
07-03-2026 1.200 m 1er 1'10"
AP/ Y. CHELLAL 53,5 kg 12 pts
22-04-2026 1.500 m 4ème
AP/ Y. CHELLAL 54 kg 12 pts
11-10-2026 1.300 m 6ème
AB. AIDA 55 kg 12 pts
Le parcours du jour lui convient pour négocier une place honorable malgré son dernier échec.
Conclusion : Une priorité.

2 - NOUR ECHAMS
MS. AIDA 56 kg
30-11-2025 1.600 m 1ère T.N.C
O. CHEBBAH 54 kg 18 pts
17-12-2025 1.800 m 11ème
O. CHEBBAH 55 kg 12 pts
02-03-2026 1.200 m 3ème
A. HEBRI 55 kg 12 pts
19-04-2026 1.400 m 6ème
AB. AIDA 55 kg 12 pts
22-04-2026 1.500 m 5ème
JJ/ R. DJAIET 53 kg 12 pts
Elle est à retenir en priorité dans ce prix sous les ordres de MS. Aida.
Conclusion : Une priorité.

3 - HALA
T. ALI OUAR 55 kg
20-12-2025 1.600 m 3ème
A. YAHIAOUI 53 kg 12 pts
01-01-2026 1.800 m 13ème
A. YAHIAOUI 56 kg 17 pts
17-01-2026 1.300 m 1ère T.N.C
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
31-01-2026 1.400 m 12ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
12-09-2026 1.300 m retirée
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts

Elle ne va pas avoir de difficultés pour arracher une place honorable dans un parcours à son entière convenance.
Conclusion : Une priorité.

4 - MALIK EL HIDHAB
Y. MOUISSI 55 kg
12-03-2025 1.500 m 4ème
CH. ATALLAH 57 kg 12 pts
21-03-2025 1.600 m 7ème
CH. ATALLAH 57 kg 12 pts
28-03-2025 2.000 m 2ème
CH. ATALLAH 55 kg 12 pts
16-04-2025 1.600 m 4ème
CH. ATALLAH 57 kg 12 pts
09-01-2026 1.200 m 10ème
JJ/ Y. MOUISSI 55 kg 12 pts
Le parcours du jour lui convient pour se défendre malgré son manque de compétition.
Conclusion : Une priorité.

5 - GEORGE D'HEM
S. BENYETTOU 55 kg
10-06-2025 1.400 m 2ème
CH. ATALLAH 58 kg 12 pts
22-06-2025 1.600 m 10ème
D. BOUBAKRI 57 kg 12 pts
08-01-2026 1.300 m 1er 1'33"
AP/ Y. CHELLAL 50 kg 12 pts
16-02-2026 1.400 m 3ème
S. BENYETTOU 57 kg 14 pts
22-02-2026 1.200 m 10ème
S. BENYETTOU 57 kg 12 pts
Sa participation à l'arrivée est assurée sur sa distance de prédilection.
Conclusion : Une priorité.

6 - ICARDI
MD. ASLI 54 kg
21-10-2025 1.500 m 6ème
MD. ASLI 55 kg 12 pts
25-11-2025 1.500 m 7ème
MD. ASLI 54 kg 12 pts
02-12-2025 1.300 m 1er T.N.C

Départ de la première course à 16h - Prix: Ghillas - Pur-Sang arabe
Distance : 1.000 mètres - Dotation : 350.000 DA - Paris Quarté-Quinté

PROPRIETAIRES	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	CDS.	ENTRAINEURS
AB. LOUNISSI	1 NEDJM EL FETH (0)	AB. AIDA	57	6	H. FERHAT
M. SELLAMI	2 NOUR ECHAMS	MS. AIDA	56	3	PROPRIETAIRE
A. HAMIANE	3 HALA	T. ALI OUAR	55	12	S. HAMIANE
S. BERRAH	4 MALIK EL HIDHAB	Y. MOUISSI	55	9	PROPRIETAIRE
S. DAHDOUH	5 GEORGE D'HEM (0)	S. BENYETTOU	55	11	TF. BENYETTOU
F. METIDJI	6 ICARDI	MD. ASLI	54	7	H. DJELLOULI
A. HAMIANE	7 JASSAR	A. YAHIAOUI	54	5	S. HAMIANE
D. SADI	8 KIRTA (retiré)	AM. BENDJEKIDEL	54	2	PROPRIETAIRE
N. MEZIANI	9 MORDJANYA	C. BOUSSAA	55	8	S. MEZIANI
O. BAHLOULI	10 M'DOUKALI (0)	H. BOUGHELLA	53	1	S. HAMIANE
CHIKHOUN./HAM	11 TAGHROUDET EL MAJD (0)	D. BOUBAKRI	52	10	ABM. BOUBAKRI
A. TOUIDJINE	12 ZAMARI	Y. CHELLAL	51.5	4	PROPRIETAIRE

MD. ASLI 53 kg 12 pts
16-12-2025 1.400 m 7ème
M. DJELLOULI 56 kg 12 pts
17-02-2026 1.300 m 1er T.N.C
MD. ASLI 57 kg 12 pts
Il demeure compétitif pour un accessit avec son jockey habituel.
Conclusion : Une priorité.

7 - JASSAR
A. YAHIAOUI 54 kg
04-04-2026 1.200 m 11ème
C. BOUSSAA 54 kg 13 pts
25-04-2026 1.100 m 5ème
CH. CHAABANE 54 kg 12 pts
22-08-2026 1.100 m 10ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
08-09-2026 1.100 m 11ème
S. BENYETTOU 54 kg 13 pts
17-09-2026 1.200 m 13ème
CH. CHAABANE 54 kg 14 pts
Il aura une chance pour faire très mal sous les ordres de A. Yahiaoui.
Conclusion : Une possibilité.

8 - KIRTA
AM. BENDJEKIDEL 54 kg
Conclusion : Retiré.

9 - MORDJANYA
C. BOUSSAA 55 kg
20-09-2025 1.100 m 5ème

C. BOUSSAA 54 kg 12 pts
08-10-2026 1.300 m 7ème
AP/ Y. CHELLAL 51,5 kg 12 pts
La monte de D. Boubakri n'y peut rien pour elle dans un parcours qui n'est pas en sa faveur.
Conclusion : A revoir.

10 - M'DOUKALI
H. BOUGHELLA 53 kg
Course d'entrée, sa participation à l'arrivée n'est pas envisageable sous les ordres de Boughella.
Conclusion : Inédit.

11 - TAGHROUDET EL MAJD
D. BOUBAKRI 52 kg
23-04-2026 1.100 m 8ème
A. HAMIDI 54 kg 12 pts
18-08-2026 1.100 m retirée
M. THAMEUR 54 kg 12 pts
10-09-2026 1.500 m 9ème
M. THAMEUR 54 kg 14 pts
18-09-2026 1.200 m 5ème
M. THAMEUR 55 kg 12 pts

12 - ZAMARI
Y. CHELLAL 51,5 kg
01-09-2026 1.200 m 12ème
JJ/ S. ATALLAH 54 kg 12 pts
05-09-2026 1.200 m 11ème
H. BOUGHELLA 54 kg 12 pts
08-09-2026 1.100 m 13ème
K. BAGHDAD 55 kg 13 pts
17-09-2026 1.200 m 14ème
D. MABROUK 56 kg 14 pts
26-09-2026 1.000 m 15ème
CH. CHAABANE 54 kg 16 pts
Ses chances sont pratiquement nulles à cause de sa baisse de forme.
Conclusion : A revoir.

PRONOSTICS	PARI QUARTE	PARI QUINTE
	5 - 3 - 1 - 4 - 6 Possibilités: 2 - 7 Champ F : 5 - 3 - 1 - X Champ P : 5 - 3 - X - 4 Champ D : 5 - 3 - X - X 3 - 5 - 1 - 4 - 6 - 7	5 - 3 - 1 - 4 - 6 - 2 Possibilités: 7 - 9 Champ F : 5 - 3 - 1 - 4 - X Champ P : 5 - 3 - 1 - X - 6 Champ D : 5 - 3 - 1 - X - X 3 - 5 - 1 - 4 - 6 - 7 - 9



Résultats et Rapports P.M.U.
Hippodrome de Zemmouri
Jeudi 15/10/2026

Paris TIERCE-QUARTE-QUINTE
8 - 7 - 9 - 6 - 11
TIERCE
G: 100 DA P: 20 DA
QUARTE
G: 2.000 DA P: 200 DA
QUINTE
G: 3.000 DA P: 200 DA

Résultats et Rapports P.M.U.
Hippodrome de Barika
Vendredi 16/10/2026

Paris TIERCE-QUARTE-QUINTE
3 - 1 - 8 - 10 - 5
TIERCE
G: 750 DA P: 150 DA
QUARTE
G: 500 DA P: 50 DA
QUINTE
G: 11.350 DA P: 60 DA